

Trame introduction

Vous avez contribué à la concertation publique préalable relative au projet de contournement de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC et je vous en remercie.

En effet, le recueil des contributions a permis de faire ressortir les attentes et les inquiétudes d'une partie des citoyens vis-à-vis du projet et de prendre des décisions pour la suite des études de manière la plus éclairée.

Le déroulement de la concertation, la synthèse des contributions recueillies accompagnée des réponses apportées par le Département et les suites données au projet sont présentés dans le bilan de la concertation. Ce dernier a été approuvé par l'assemblée départementale en date du 08 avril 2019 et est consultable sur le site internet du département www.gironde.fr.

Trame conclusion

Comme indiqué dans le dossier de concertation, l'ensemble des études de définition du projet seront menées en 2019 et au premier trimestre 2020. La procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du contournement pourrait avoir lieu au second semestre 2020.

Je vous invite à vous exprimer de nouveau au cours de cette enquête, afin que la commission d'enquête dispose de l'avis des riverains et de l'ensemble des citoyens intéressés par le projet.

Je vous prie de croire, ... , à l'assurance de toute ma considération.

N°	Contenu de la contribution	réponse
1	<p>Le classique argument stipulant que le contournement de LESPARRÉ entrainerait, soi-disant, "la mort du centre-ville" avec un impact sur l'économie locale est un argument désuet et surtout fallacieux et qui s'apparente à une forme de manipulation de l'opinion publique. Les communes de Saint-Vivien, Saint-Laurent et Castelnau sont les exemples caractéristiques de cette contre-vérité et pourtant, ces communes ont été déviées. Saint-vivien est la commune la plus dynamique du Nord-Médoc !</p> <p>En effet, si les centres-villes sont attractifs, attrayants et accessibles en terme de stationnement, les consommateurs participent automatiquement au dynamisme de l'économie locale.</p> <p>Il est de coutume que les commerçants soient systématiquement opposés à tout projet de contournement de ville, en Médoc comme ailleurs, car ils véhiculent généralement le préjugé évoqué en introduction. Ce n'est pas parce que le trafic traverse actuellement LESPARRÉ que tous les usagers de la R.D 1215 s'arrêtent pour consommer !</p> <p>De plus, au XXI ème siècle, la tendance est à l'écologie et à la protection de l'environnement de manière extrême. Des associations d'intégristes de l'écologie sont nées et déposent systématiquement des recours face à tous projets immobiliers ou routiers ! L'écologie est souvent un argument là aussi mensonger car on s'aperçoit la plupart du temps que ces défenseurs du papillon, de la fourmi et de la jacinthe des bois sont en fait impactés directement ou indirectement par des nuisances engendrées par ces projets et se servent de la carte de la biodiversité pour défendre, finalement, leurs intérêts personnels...</p> <p>Je souhaiterai plus d'honnêteté intellectuelle de leur part à cet égard car leurs positions seraient beaucoup plus louables et respectables !</p> <p>J'ose espérer que les médocains se manifesteront en faveur de ce projet de déviation surnommée, au même titre que celles du Taillan et de Listrac, l'Arlesienne, indispensable au désenclavement du Médoc pour endiguer la position d'une minorité de réfractaires car n'oublions pas que malheureusement, il n'y a de la mobilisation que dans la contestation ! Il serait judicieux que la population se positionne massivement pour ce projet qui revient perpétuellement à la face des élus en période électorale. L'indifférence régulière des citoyens médocains à l'égard de la politique d'aménagement de leur territoire ne doit pas être préjudiciable à ce projet tant espéré au même titre que la déviation du Taillan, bloquée, actuellement, de manière lamentable par des recours d'associations subventionnées, en plus, par des collectivités territoriales qu'elles n'hésitent pas à assigner en justice sans aucun scrupule !</p> <p>A force de dire non à tout et de ne rien vouloir, nous renforçons notre déplorable image de "réserve d'indiens" perçue depuis la métropole bordelaise ! Sans infrastructures modernisées, il ne peut pas y avoir de développement économique et le Médoc souffre de cette carence depuis trop longtemps ! Tous pour la déviation de Lesparre !!!!!</p>	<p>Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'impact du contournement sur l'activité économique du centre ville.</p> <p>Néanmoins, la réalisation d'un contournement est susceptible de présenter un atout pour le centre ville contourné. Dans le cadre de la poursuite du projet, un travail spécifique sera conduit sur les enjeux liés à l'activité commerciale des centres ville de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC, en lien étroit avec les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de dégager des actions permettant de tirer un maximum avantage du contournement pour la qualité de vie et le dynamisme du centre ville.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.4.</p> <p>Concernant la protection de l'environnement, la préservation des milieux naturels est un enjeu important dans la conduite d'un projet routier.</p> <p>Le projet de contournement de LESPARRÉ-MÉDOC s'inscrit notamment dans le cadre d'une réglementation stricte. Il doit être élaboré dans un souci constant d'éviter les impacts sur l'environnement. Les impacts qui n'auront pu être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente au final un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>Cette démarche appliquée rigoureusement doit permettre d'élaborer un projet vertueux, y compris d'un point de vue environnemental et d'en maîtriser les risques juridiques.</p> <p>Enfin, le projet participe effectivement à un objectif général de désenclavement du Médoc. Tous les outils à la disposition du Département seront mis en œuvre pour mobiliser le plus largement possible les citoyens aux différentes étapes de la concertation.</p> <p>Ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation chapitre 7.4 et 7.3.</p>
2	<p>Est-ce que "d'intérêt public" veut dire que les terrains sur lesquels passe le tracé vont nous être pris pour 1 euro symbolique ?</p>	<p>Concernant votre question, si le projet est déclaré d'utilité publique, les terrains nécessaires à la réalisation du projet seront acquis par le département, soit par voie amiable soit par voie d'expropriation en cas d'impossibilité de trouver un accord financier. Le montant de l'indemnisation des propriétaires des terrains sera basé sur une estimation établie en fonction du marché foncier du secteur, auquel s'ajoutent le cas échéant des indemnités de réemploi.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation, chapitre 9.</p>
3	<p>Un contournement visant à limiter les nuisances du trafic routier dans Lesparre ... et ailleurs ; pourquoi pas. Mais à quand un agencement des activités commerciales dans Lesparre Médoc ... pour y faire un centre ville; qui n'existe pas. A quand aussi un pôle des métiers d'arts et artisanaux ? C'est une évidence de mon point de vue ...</p>	<p>Dans le cadre du présent projet, un travail spécifique sera conduit avec les élus et les acteurs du territoire sur les enjeux liés à l'activité commerciale des centres villes de LESPARRÉ-MÉDOC et de GAILLAN-EN-MÉDOC. L'objectif de ce travail sera de définir les conditions favorables pour tirer un maximum d'avantage du contournement et de l'apaisement des trafics pour la qualité de vie et le dynamisme des centres villes.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation, chapitre 7.4.</p> <p>Enfin, concernant votre question sur la création d'un pôle des métiers artisanaux, je vous informe que le Département va prochainement se porter acquéreur du domaine de Nodris à VERTHEUIL afin d'y développer, en lien avec les acteurs locaux, un pôle structurant pour le Médoc mêlant culture, arts et économie social et solidaire.</p>

4	<p>Pour le contournement de Lesparre Gaillan. Pour développer les infrastructures du Médoc reliant Bordeaux. Pour un pont entre le Verdon et Royan... on peut rêver. Pourquoi Arcachon aurait un TGV et une 4 voies et le Médoc rien ? Comment développer le Médoc sans se pencher sur la question des voies express...</p>	<p>Le Département est effectivement soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER.</p> <p>Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations : la déviation du TAILLAN-MEDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-DE-MEDOC, l'aménagement de la section entre CASTELNAU-DE-MEDOC et SAINT-LAURENT-DE-MEDOC, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MEDOC.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation, chapitre 7.6.</p>
5	<p>Suite à la réunion du 23/11/2018 à laquelle j'ai assisté, je suis contre le contournement de Lesparre car je pense qu'il n'est pas d'intérêt public.</p> <p>D'autres dossiers me semblent prioritaires : désengorger LISTRAC, transports collectifs mieux pensés et plus réguliers, aménagement et réparations des complexes sportifs...On nous a beaucoup parlé de la liaison BDX-LE VERDON alors que la circulation entre LESPARRÉ et LE VERDON a diminué depuis déjà quelques années. Il serait plus judicieux et moins onéreux d'aménager la voie existante par des tourne-à-gauche ou des ronds points.</p> <p>Avec votre projet le petit commerce du centre ville va mourir et avec eux les garages, stations essence, pharmacies situés le long de la RN1215. Il semble que tout soit fait et pensé pour que se développe la zone de Belloc au détriment du centre ville, malgré la signature récente de la "ville d'équilibre". Pour info, nous assistons à la transformation de la rue JJ Rousseau en rue "dortoir", à sa dégradation. Quelle image pour notre sous-préfecture !</p>	<p>En premier lieu, l'aménagement de la section entre CASTELNAU-DE-MEDOC et SAINT-LAURENT-DE-MEDOC, dont le contournement de LISTRAC est actuellement en cours d'étude par les services du Département et fera également l'objet d'une concertation publique en fin d'année.</p> <p>Concernant les opportunités d'amélioration du transport collectif, la Région Nouvelle-Aquitaine, en charge de ce service, sera consultée dans le cadre des études à venir.</p> <p>Une variante portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera intégrée dans les études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces points dans le bilan de la concertation chapitre 7.1.</p> <p>Concernant la réparation des complexes sportifs, votre observation sera transmise à la ville de LESPARRÉ-MEDOC.</p> <p>Concernant les commerces du centre ville, des études spécifiques visant à identifier les enjeux liés à l'activité et à définir les conditions favorables pour tirer avantage du contournement seront réalisées et suivies par les élus et les acteurs du territoire.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation chapitre 7.4.</p>
6	<p>Bonjour,</p> <p>Page 8 du rapport de présentation vous indiquez deux captages agricoles et trois industriels et vous précisez que la construction d'une infrastructure routière n'est pas autorisée dans le périmètre de protection immédiate d'un forage destiné à l'alimentation en eau potable, et que les sources de pollution accidentelles sont proscrites dans le périmètre rapproché.</p> <p>Page 9, apparaît sur la carte un captage d'eau destinée à la consommation humaine, route du Petit Moulin ainsi que son périmètre rapproché. Cette contrainte n'apparaît plus dans le reste du dossier et le projet passe sur le forage tant pour la variante 2 que pour la variante 2 sud.</p> <p>Page 36, vous présentez le profil en travers type sans cotes ni échelle. Peut-on savoir quelle sera l'emprise réelle du projet ?</p> <p>Page 49 le forage n'apparaît pas dans les contraintes liées au projet.</p> <p>Page 51 le tracé passe exactement sur le forage évoqué ci-dessus. Il est légèrement décalé au nord sur le plan de la page suivante.</p> <p>La maison située xxx n'apparaît sur aucun plan, pourtant elle semble impactée par le projet. Il semble qu'elle ait été oubliée, pourtant elle existe depuis plus de 30 ans.</p> <p>En conclusion pouvez-vous m'apporter des éclaircissements sur les deux points suivants : Quelle sera l'emprise réelle de la route au niveau de son intersection avec la route du Petit Moulin ? Ou passe réellement le projet au niveau du forage en eau potable du Petit Moulin ? D'avance, merci.</p>	<p>A ce stade des études, les emprises du projet n'ont pas encore été définies précisément. Les tracés présentés dans le dossier de concertation sont des tracés de principe susceptibles d'être adaptés dans le cadre de la présente concertation ainsi que dans la recherche d'une réduction des impacts du projet sur l'environnement.</p> <p>Le tracé plus précis sera présenté dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.</p> <p>Toutefois, le périmètre de protection rapproché du forage du Petit Moulin sera assurément pris en compte dans la définition du projet.</p> <p>D'autre part, sur le fond de plan (IGN 25 000^{ème}) utilisé dans le dossier de concertation pour situer le fuseau de passage du contournement ne figure pas la maison xxx, celle-ci a toutefois bien été identifiée et prise en compte dans les études.</p> <p>Dans éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation, chapitre 9.</p>

<p>7</p>	<p>Bonjour,</p> <p>1-A l'heure où la réflexion se fait sur la préservation de notre planète avec la nécessité de nous mobiliser sur plusieurs fronts, ce projet aurait pu être présenté il y a 50 ans. Ce projet qui continue à favoriser l'usage du transport routier est destiné à qui ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ->Les touristes qui viennent dans le Médoc pour profiter de la nature préservée? ->Les habitants du Médoc qui sont venus s'installer dans le Médoc pour la nature préservée? ->Les enfants pour qui nous avons le devoir de préserver notre planète ? <p>NON mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> ->Les camions qui s'arrêtent à Lesparre majoritairement , ->Une entreprise : EPSILON qui soit disant va apporter de l'emploi qui fait venir à elle une déviation et qui obtient de faire réaliser un rond point devant son parking alors qu'un autre rond point devrait être réalisé pour la déviation à même pas 100m de celui-ci... et qui souhaite aussi faire venir à elle d'autres entreprises en faisant acquérir des terrains dans une zone résidentielle . <p>2- Désenclaver le Médoc en facilitant la liaison Bordeaux - Le Verdon, en voilà une bonne idée qui a débuté comme toujours à l'envers.... Commencer par créer un port au Verdon pour ensuite se demander comment y amener du monde, ainsi faire des déviations au grès du bon vouloir des uns et des autres et donc de façon anarchique. Ce raisonnement n'est malheureusement pas une exception avec comme conséquence un gaspillage énorme de l'argent du contribuable.</p> <p>3- Pour une fois raisonnons autrement : Faisons des pistes cyclables, développons le ferroviaire, développons le covoiturage et les moyens de transport en commun, revoyons le plan de circulation de Lesparre avec des accès poids lourds puisqu'il y aurait tant de poids lourds qui la traverseraient, utilisons l'existant, soyons imaginatif et ne restons pas sur nos idées qui datent de 50 ans.</p> <p>Je suis contre tout projet qui laisse une dette environnementale à nos enfants, Je suis pour tout projet qui permettra de préserver notre environnement</p>	<p>Le projet de contournement de LESPARE-MEDOC répond à trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du cadre de vie des riverains de la RD 1215 par la réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances sonores et par la modification des usages de la voie existante ; - l'amélioration de la sécurité des usagers et riverains de la RD 1215 en déviant le trafic de transit des traversées d'agglomérations ; - l'amélioration de la liaison routière BORDEAUX - LE-VERDON-SUR-MER par l'amélioration et la fiabilisation du temps de parcours. <p>L'amélioration de la desserte de l'entreprise EPSILON représente une opportunité supplémentaire offerte par les tracés des variantes 2 et 2 SUD.</p> <p>Le projet est donc principalement destiné à servir les usagers et les riverains du territoire du Médoc et plus spécifiquement des communes de Lesparre, Gaillan et Queyrac.</p> <p>De plus, la politique d'amélioration des conditions de circulation sur la RD 1215 a été entamée dès le début des années 80 par l'Etat, elle est poursuivie depuis 2006 par le Département, à qui l'Etat a transféré cette voirie. Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés (déviations de SAINT-LAURENT-MEDOC, de CASTELNAU-DE-MEDOC, de SAINT-VIVIEN-DU-MEDOC, aménagement de créneaux à 2x2 voies...) et d'autre sont en cours d'étude (contournement de LESPARE-MEDOC, du TAILLAN-MEDOC, de LISTRAC-EN-MEDOC...).</p> <p>Cette politique d'aménagement ne découle pas du développement du port du Verdon mais du désenclavement de l'ensemble du territoire du Médoc, rendu nécessaire par les pratiques de déplacements de ses habitants.</p> <p>Concernant la nécessité de prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements, celle-ci a bien été identifiée dans le cadre de la présente concertation.</p> <p>La réalisation d'un contournement, captant notamment les trafics de transit et de poids lourds, contribue à un apaisement du trafic et présente une opportunité pour le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les centres villes contournés.</p> <p>Des études spécifiques seront menées dans ce sens, en lien étroit avec les élus et les acteurs du territoire, afin de définir les conditions et aménagements pertinents pour favoriser une modification des usages de l'actuelle RD 1215.</p> <p>Concernant également les transports en commun, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre Bordeaux et le Verdon, et 4 lignes de cars interurbains. La Région Nouvelle-Aquitaine sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation, chapitre 7.1.</p> <p>Enfin les études du projet de contournement de LESPARE-MEDOC s'inscrivent dans le cadre d'une réglementation stricte en matière d'environnement. Elles sont menées dans un souci constant d'éviter les impacts sur les milieux naturels. Les impacts qui n'auront pas pu être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente-un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.3.</p>
<p>8</p>	<p>Bonjour, je suis d'accord pour le contournement. Habitant Lesparre, route de Bordeaux, je suis ennuyée par la circulation surtout l'été mais en hiver également. Nuisances sonores et pollution me posent un souci également. Nous habitons Lesparre depuis 17 ans, notre constructeur nous en a parlé lorsqu'il nous a présenté le terrain pour se faire construire et j'avoue que le projet de contournement a joué énormément dans l'achat de ce terrain. J'espère de tout cœur que cela va se concrétiser. Cordialement</p>	<p>Je prends note de votre avis, la diminution de nuisances liées au trafic dans la traversée de LESPARE-MEDOC (bruit, pollution, congestion...) est effectivement l'un des objectifs principaux du projet.</p>
<p>9</p>	<p>Habitant Lesparre depuis plus de trois ans, je suis convaincue du bien fondé de la déviation, mais je ne suis en aucunement apte à vous conseiller un quelconque tracé.</p>	<p>*Pas de commentaire particulier*</p>

10	<p>Pourquoi dites vous que peu de commerces sont situés sur la RD et qu'ils ne vivent pas du passage ? information totalement fausse car quel que soit le tracé sans compter la zone de Belloc vous contournez 93 vitrines commerciales dont 3 stations service, 2 garages, 2 stations de lavage, 1 courtier en vente de véhicules, 1 commerce de cycles et cyclos, et un atelier de pneus, plus 10 points de restauration et 1 bar, Si ces commerces ne dépendent pas du trafic automobile !!!! De plus ce contournement supprime tout ravitaillement pour les véhicules puisqu'il n'y aura plus que deux stations service entre Bordeaux et Le Verdon et plus de fournisseur GPL à l'époque où l'on préconise les voitures hybrides...</p>	<p>La définition précise des commerces existant dans les communes de LESPARRÉ-MÉDOC, GAILLAN-EN-MÉDOC et QUEYRAC sera réalisée courant 2019, en lien avec les collectivités locales.</p> <p>Des études spécifiques visant à identifier les enjeux liés à l'activité commerciale des centres villes de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC et à définir les conditions favorables pour tirer avantage du contournement seront réalisées et suivies par les élus et les acteurs du territoire.</p> <p>Vous serez dans ce cadre invité à participer aux discussions.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation chapitre 7.4.</p> <p>Concernant les choix d'implantation des entreprises nouvelles dans les zones de Belloc et de la Maillarde, votre question est transmise à la ville de LESPARRÉ-MÉDOC.</p>
11	<p>... Puisque dans votre rapport il n'y a aucune incidence sur l'économie du Nord Médoc par ce contournement, pourquoi pas une quatrième option ?</p> <p>Mr le Maire de Lesparre affirmant après la réunion de vendredi que cette déviation était nécessaire pour l'implantation d'une entreprise promettant 700 emplois, mais qui veut être en liaison directe avec Epsilon. Première remarque : pourquoi ne pas installer cette entité dans la zone de revitalisation de Gaillan à cotes d'Epsilon ? à moins que certains intérêts personnels souhaitent avoir à proximité 700 salariés ? Et si vous maintenez cette implantation à Belloc, faire un contournement partant de Liard (population de Liard protégée et reliant uniquement la route d'Hourtin puis Epsilon. Gain d'argent, la faune est préservée et beaucoup moins d'habitations concernées</p>	<p>Concernant votre proposition de réaliser une voie nouvelle uniquement entre la RD 1215 en amont de Liard et la route d'Hourtin, au niveau du lieu dit "Les Poteaux", afin de desservir la zone d'EPSILON COMPOSITE, celle-ci ne correspond pas aux objectifs principaux du projet, elle ne permet notamment pas de délester le trafic de transit dans la traversée des agglomérations de LESPARRÉ-MÉDOC et de GAILLAN-EN-MÉDOC.</p>
12	x	*pas de commentaire particulier*
13	<p>Ma maison se situe à environ 250 m du contournement (je n'ai pas les côtes exactes même après avoir vu le service du cadastre de ma commune), quelles solutions sont envisagées pour limiter les nuisances sonores jusqu'à maintenant inexistantes : monticule de terre / mur anti bruit...</p>	<p>A ce stade des études, les emprises du projet n'ont pas été définies précisément.</p> <p>Les tracés présentés dans le dossier de concertation sont des tracés de principe susceptibles d'évoluer notamment pour prendre en compte les résultats de la présente concertation et réduire les impacts potentiels du contournement.</p> <p>Toutefois si votre propriété se révèle suffisamment proche du contournement pour être concernée par des nuisances acoustiques, des mesures seront prises pour en atténuer les effets, comme la réalisation d'un mur anti-bruit.</p> <p>Leur définition interviendra au cours de l'étude d'impact et seront présentées en détail dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité. Publique. Sur ce point, le Département aura une obligation de résultat, en respectant les valeurs maximales d'exposition au bruit définies par la loi sur le bruit.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation chapitres 7.2.</p>

<p>14</p>	<p>Bonjour Monsieur,</p> <p>Je ne suis pas impacté par le tracé mais je donne mon avis : Je trouve votre choix un peu désastreux (variante 2) de laisser le hameau de Liard hors circuit du contournement. Les habitants, je pense, désire au même titre que ceux de Lesparre et Gaillan une certaine tranquillité. Là ce n'est pas du tout le cas et c'est bien dommage de passer à côté d'une solution qui est à votre portée et que vous proposez en plus et de faire des citoyens satisfaits et de couper en deux les hameaux de Plassan et Lande Basse. Le tracé 2 sud, en plus pénalise moins de personnes pour les nuisances sonores mais impacte plus la nature mais il faut à mon avis trouver le bon équilibre. Juste une petite remarque du point de vue de destruction du milieu naturel, la nouvelle zone de Belloc (Lesparre) combien d'hectares détruits..... Alors soyons réalistes Monsieur le Président pensez un peu aux remarques des gens.</p> <p>Pour résumer, cette déviation à mon sens n'est pas utile. Elle va détruire encore des commerces. Il vaudrait mieux améliorer dans un premier temps la 1215 entre Lesparre et Bordeaux qui devient une vraie galère pour circuler (ce matin 60km Lesparre-Bordeaux, la rocade 1h30 et encore pas trop long pour une fois). Pensez-vous logique de mettre autant de temps pour rejoindre Bordeaux., Veuillez agréer mes salutations distinguées</p>	<p>Comme indiqué dans le dossier de concertation, la variante 2 SUD présente un impact très important sur les zones humides et les habitats naturels.</p> <p>A ce titre, elle n'apparaît pas réalisable aujourd'hui compte tenu des contraintes réglementaires en matière d'environnement applicables aux projets d'infrastructures routières.</p> <p>Toutefois la problématique que vous évoquez a bien été identifiée et la recherche de solutions pour aménager ou contourner le hameau de « Liard » sera intégrée à la poursuite des études. Une concertation spécifique sur les aménagements envisageables pour pacifier les circulations traversant Liard sera menée dès que ces études seront suffisamment avancées.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 6.2.</p> <p>D'autre part, le Département est soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER.</p> <p>Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations : la déviation du TAILLAN-MEDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-MEDOC, aménagements de la section entre CASTELNAU-MEDOC et SAINT-LAURENT-MEDOC, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MEDOC.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés dans le bilan de la concertation chapitres 7.6.</p>
<p>15</p>	<p>A la réunion du 23/11 à Lesparre, il n'a pas été abordé quelques points qu'il me semble devraient retenir votre attention en ce qui concerne le choix de détournement. La variante 2 sud me paraît plus appropriée que la 2 et ceci pour les raisonnements suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'ordre du projet en premier, les riverains de Liard et jusqu'à la zone de Belloc me semblent oubliés; - en second, la sécurité de cette même zone avec un trafic en augmentation régulière, les carrefours de desserte locale de Liard, Artiguillon et même au delà d'une part, et celui de la route de Conneau et Liard est en face sans oublier l'espace commercial à l'angle de la D 1215 et la route de Conneau, déjà accidentogène, va être impactée directement. Ceci dit sans oublier la desserte bus au centre de Liard - en troisième lieu, l'amélioration de la fluidité de trafic et des temps de parcours de Bordeaux-Le Verdon serait gagnante car avec le projet 2 depuis la 2x2 voies on rencontre (hormis les ronds-points) en vitesse 80, le 70 de Liard, les ralentissements dus au carrefour suivant, 80, 70 en approche de Belloc; alors que la variante 2 sud est directe à 80 km/h du rond-point sortie voie rapide à celui de la D3 (route d'Hourtin). <p>Respectueusement.</p>	<p>Comme indiqué dans le dossier de concertation, la variante 2 SUD présente un impact très important sur les zones humides et les habitats naturels.</p> <p>A ce titre, elle n'apparaît pas réalisable aujourd'hui compte tenu des contraintes réglementaires en matière d'environnement applicables aux projets d'infrastructures routières.</p> <p>Toutefois la problématique que vous évoquez a bien été identifiée et la recherche de solutions pour aménager ou contourner le hameau de Liard sera intégrée à la poursuite des études.</p> <p>Une concertation spécifique sur les aménagements envisageables pour pacifier les circulations traversant LIARD sera menée dès que ces études seront suffisamment avancées.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation chapitre 6.2.</p>
<p>16</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Je ne m'exprimerai pas sur le bien fondé du projet de contournement, d'autres plus légitimes et mieux informés l'ont déjà fait, bien mieux que je ne saurais le faire.</p> <p>Je souhaite simplement exploiter, au mieux, les documents présentés. Deux tracés sont en compétition, avec les avantages et inconvénients abondamment expliqués, dont je retiens l'essentiel qui permet de les départager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impact sur l'habitat existant, - impact sur la faune et la flore. <p>Il me vient, alors, une idée toute simple tant elle semble de bon sens : pourquoi ne pas associer les avantages de l'un et de l'autre de ces deux projets ? Le contournement 2SUD présente, dans sa partie extrême sud, au départ de Liard, l'intérêt de n'impacter que très peu l'habitat existant, et le contournement 2 présente, dans sa partie médiane, au sud de Gaillan, l'intérêt d'impacter le milieu naturel de manière acceptable. Ne peut-il être envisagé d'associer ces deux tracés pour n'en faire qu'un seul, qui serait une troisième version ? Je n'ai, évidemment, aucun moyen de savoir quel en serait l'impact financier mais vos experts sont là pour ça.</p> <p>Merci de prendre en considération cette proposition et de me donner votre avis. Cordialement</p>	<p>Dans votre contribution, vous proposez d'associer les tracés des variantes 2 et 2 SUD sur les communes de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC, afin d'obtenir une nouvelle variante partant du sud de Liard, contournant le hameau de Plassan par le sud et rejoignant le tracé de la variante 2 afin d'éviter les zones humides situées au sud de GAILLAN-EN-MEDOC.</p> <p>Le tracé de la variante 2SUD entre le hameau de Liard et la RD3 impacte fortement les milieux naturels puisque deux sites à enjeux majeurs et 8 sites à enjeux forts ont été identifiés sur le fuseau d'étude correspondant.</p> <p>Ces éléments sont présentés dans le dossier de concertation p.62.</p> <p>De plus, l'habitat diffus présent dans cette zone ne présente pas de fuseau de passage pour une voie nouvelle sans impact important sur des propriétés bâties. Une solution serait d'utiliser une section de la RD3 pour relier les tracés de la variante 2 SUD sur la partie sud et de la variante 2 à partir du carrefour giratoire proche d'EPSILON COMPOSITE.</p> <p>Or, malgré les travaux de recalibrage prévus, cette voie possède de nombreux accès directs privés sur la section concernée incompatibles avec une voie de contournement et avec le statut de voie à grande circulation de la RD 1215.</p> <p>Cependant, la problématique de la prise en compte de la traversée de Liard a bien été identifiée dans le cadre de la concertation et la recherche de solutions pour aménager ou contourner ce hameau sera intégrée à la poursuite des études. Une concertation spécifique sur les aménagements envisageables pour pacifier les circulations traversant LIARD sera menée dès que ces études seront suffisamment avancées.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 6.2.</p>

<p>17</p> <p>En ma qualité de président de l'association promotion région nature, notre association pense que la variante 2 sud serait la moins pénalisante pour l'écosystème même si la biodiversité observée est plus riche que la variante 2.</p> <p>En effet les nuisances pour l'homme sont plus importantes sur les tracés 1 et 2, plus d'habitations, insécurité des riverains, coupures de chemins importants.</p> <p>La variante 2SUD gêne moins les agriculteurs, peu de champs impactés et les 4ha en plus de forêt détruite sont peu par rapport à l'ensemble des surfaces boisées en Médoc.</p> <p>La zone d'équilibre d'Epsilon à quelques soucis pour se concrétiser- voir l'avis du commissaire enquêteur, peu d'entreprises vraiment intéressées surtout si les conditions de circulations sur la 1215 ne sont pas profondément améliorées pour rejoindre la métropole et permettre aux transporteurs de relier les futurs clients rapidement ainsi que les employés habitants sur la métropole.</p> <p>Le coût des achats du foncier serait moindre et la sécurité largement améliorée sur la portion Liard-Belloc avec un trafic réduit.</p> <p>Les commerçants du centre bourg de Lesparre-Médoc pourront être directement accessibles par la D3 et l'entrée par la route de la Tour.</p> <p>Une revitalisation du cœur de ville est possible sans passer par la 1215 actuelle qui leur captent fortement leurs clients. Les efforts fait dans ce nouveau tracé pour les traversées des voies secondaires est notable et réduit les déplacements rallongés.</p> <p>Mais le bon sens paysan serait de déboucher le tuyau en amont avant de vouloir opérer la thrombose de Lesparre-Médoc. En effet le trafic après Lesparre-Médoc est fortement diminué et la 1215 de Lesparre-Médoc au Verdon est bonne, bien entretenue des aménagements plus légers pourraient améliorer sa sécurité.</p> <p>La priorité est, pour le développement du Médoc, la mise en voie expresse de la 1215 entre Arsac et Liard avec un contournement de Listrac moins coûteux, des trains plus cadencés sur la ligne sncf et des semi direct entre le Verdon, Lesparre-Médoc et Bordeaux.</p> <p>Le covoiturage et les bus utilisent aussi la 1215 ne l'oublions pas et ses modes se développeront si on circule bien sur la 1215 et en sécurité.</p> <p>Une deux fois deux voies avec glissière centrale est optimum pour la sécurité, une partie de l'emprise foncière est déjà achetée ou préemptée. La faune et la flore très peu impactées car déjà perturbée par la voie existante. Donnons la priorité à améliorer l'existant.</p> <p>le président de l'association promotion région nature</p>	<p>Comme indiqué dans le dossier de concertation, la variante 2 SUD présente un impact très important sur les zones humides et les habitats naturels.</p> <p>A ce titre, elle n'apparaît pas réalisable aujourd'hui compte tenu des contraintes règlementaires en matière d'environnement applicable aux projets d'infrastructures routières.</p> <p>Toutefois la problématique de la traversée de Liard a bien été identifiée dans le cadre de la concertation et la recherche de solutions pour aménager ou contourner ce hameau sera intégrée à la poursuite des études. Une concertation spécifique sur les aménagements envisageables pour pacifier les circulations traversant LIARD sera menée dès que ces études seront suffisamment avancées.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 6.2.</p> <p>D'autre part, le Département est effectivement soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-MER. Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant évitant toutes les traversées d'agglomérations : la déviation du TAILLAN-MEDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-MEDOC, aménagements de la section entre CASTELNAU-MEDOC et SAINT-LAURENT-MEDOC, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MEDOC. Le contournement de LESPARRE-MEDOC s'inscrit dans un objectif global de désenclavement du Médoc.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation chapitre 7.6.</p>
<p>18</p> <p>Bonjour, je suis nouvelle résidente à Lesparre . De mon point de vue, l'urgence n'est absolument pas de faire une nouvelle route, en doublon de la première, mais de créer une dynamique de déplacements autres que par la route. Je ne vois que fort peu de liaisons en transports en commun sur le territoire. (Et quand je prends le transgironde, nous sommes tellement peu à l'intérieur ...) Je ne vois quasi aucune pistes cyclables(quand j'emprunte une route avec mon vélo, par défaut, je suis en grand danger, vu la vitesse des automobiles) Je vois des trottoirs vides ...</p> <p>Faites du Médoc un territoire à la pointe des modalités de déplacement 'douces' ; c'est un véritable argument pour des citoyens qui chercheraient à venir faire du télétravail sur une zone calme ...c'est un véritable argument pour le PNR....C'est un véritable enjeu pour créer une forme de tourisme viable en Médoc : créez des outils pour cela en vous inspirant d'autres territoires qui ont su expérimenter de nouvelles dynamiques.</p> <p>Je ne souhaite donc pas voir de travaux de "contournement" .</p>	<p>La nécessité de prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements a bien été identifiée dans le cadre de la présente concertation.</p> <p>La réalisation d'un contournement captant notamment les trafics de transit et poids lourds contribue à un apaisement du trafic et présente une opportunité pour le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture dans les centres villes contournés. Des études spécifiques seront menées dans ce sens, en lien étroit avec les élus et les acteurs du territoire, afin de définir les conditions et aménagements pertinents pour favoriser une modification des usages de l'actuelle RD 1215 si le projet de contournement aboutit.</p> <p>Concernant particulièrement les transports en commun, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-SUR-MER, et 4 lignes de cars interurbains. La Région Nouvelle-Aquitaine sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>

19	<p>Ce contournement est devenu inacceptable car il lèse, ampute, envahit de nombreuses habitations dont la mienne.</p> <p>Le projet du tracé de 1973 qui était alors réalisable, car les terrains avaient été "gelés" à cet effet a été abandonné au profit de la vente de ces dit terrains en vue de constructions immobilières, ce qui était bien plus lucratif pour les mairies.</p> <p>Alors maintenant, vous ne savez même plus par où le faire passer ce contournement !! Il serait bien plus sensé et citoyen d'envisager une traversée de Lesparre en utilisant les terrains inoccupés de part et d'autre de la voie ferrée, et ce serait certainement moins cher. D'autre part vous utilisez la commune de Queyrac, alors qu'elle n'est pas concernée. Pensez aux nuisances que vous allez apporter aux gens qui étaient bien tranquilles chez eux!!!!</p>	<p>La variante historique (variante 1 dans le dossier de concertation), longe en effet la voie ferrée Bordeaux-le Verdon sur une partie importante de son linéaire. Toutefois, dans le cadre de l'analyse et de la comparaison des variantes réalisée et présentée dans le dossier de concertation, il est apparu que cette variante, la plus proche des agglomérations de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC, avait aujourd'hui un impact trop important sur le bâti.</p> <p>D'autre part, le centre ville de QUEYRAC n'est effectivement pas concerné par le projet puisqu'il n'est pas situé sur l'actuelle RD 1215. Le projet, permet en revanche de contourner le lieu dit « Lescapon » et notamment le passage à niveau de Lescapon, tous deux situés sur la commune de QUEYRAC.</p>
20	<p>Le contournement de Lesparre va diviser mon ensemble de propriété prairies et forêts, commune de Lesparre. Sur mes prairies passe un fossé alimenté pour la source de Planque-caillou. Dans ce cours d'eau vivent des cistudes d'Europe, couleuvres colliers jaunes, sangsues. Sur les prairies il pousse des orchidées protégées. Ma propriété est située dans la réserve de chasse site paisible pour la faune ou l'on voit se reproduire chevreuils, lièvres, cailles, faisans.</p> <p>Pour l'exploitation de ma propriété j'utilise la piste des aigles et la route de Reynaud au Pas des sauts qui seront fermées, il n'est pas prévu de traversée.</p> <p>Je ne signerai jamais pour céder du terrain je suis contre le contournement destructeur de l'environnement.</p>	<p>En premier lieu, le projet de contournement n'a pas vocation à dégrader l'environnement. Le projet est construit dans un souci constant d'éviter les impacts sur les milieux naturels sensibles. Dans les cas où des impacts résiduels ne peuvent être évités, ils seront réduits au maximum ou en dernier lieu compensés de manière à avoir un bilan final neutre voire positif vis à vis de l'environnement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.3.</p> <p>D'autre part, toutes les voies interceptées feront l'objet de solution de rétablissement afin de ne laisser aucune parcelle enclavée ou contrainte à un allongement de parcours trop important.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan chapitres 7.3.</p>
21	<p>Bonjour,</p> <p>Le tracé Variante 2 met en exergue les hameaux de Plassan et Lande Basse, puisque la Route de Lande Basse serait fermée ainsi que la Rue de Raynaud. Le passage au-dessus de ce tracé prévu à la hauteur de Luc Blanc ne sera pas accessible pour les habitants de ces 2 hameaux. (Pas d'accès à Luc Blanc, les chemins sont impraticables). Ce qui nécessiterait un détour de plusieurs kilomètres (entre 5 et 8 km) pour ces habitants ayant besoin d'aller au centre de Gaillan, voir de prendre la direction de Soulac. C'est pourquoi, il est indispensable voir impératif de pousser l'étude vers la variante 2 SUD afin d'éviter d'enclaver les hameaux précités. D'avance merci pour votre réponse.</p>	<p>Comme indiqué dans le dossier de concertation, la variante 2 SUD présente un impact très important sur les zones humides et les habitats naturels. A ce titre, elle n'apparaît pas réalisable aujourd'hui compte tenu des contraintes réglementaires en matière d'environnement applicables aux projets d'infrastructures routières.</p> <p>Toutefois, dans le cadre des études à venir, toutes les voies interceptées feront l'objet de solution de rétablissement afin de ne laisser aucune parcelle enclavée ou contrainte à un allongement de parcours trop important.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces points dans le bilan de la concertation, chapitres 7.2.</p>
22	<p>J'ai assisté à la présentation du 23 novembre à Lesparre (par Mr A.RENARD). Je souhaite participer et proposer des idées sur carte. Je souhaiterais disposer d'un fichier xxx.KML du tracé du contournement Version 2 (et autres) afin de les intégrer sans erreur sur une carte Geoportail ou Google Earth pro, merci, il me reste encore quelques jours.</p>	<p>Pas de réponse à cette contribution Réponse faite au courrier</p>

23	<p>« SURVIVRE SUR LA 1215 » et le CONTOURNEMENT de LESPARRÉ</p> <p>Sur le fond, notre association ne peut qu'être favorable à un contournement de LESPARRÉ car notre but est d'obtenir la réalisation d'un axe routier Bordeaux-Le Verdon performant et sécurisé. Dans cette perspective, il est évident qu'un tel axe ne peut en aucun cas emprunter la traversée in extenso de LESPARRÉ. Ce serait totalement incompatible avec un projet global de « voie expresse ». Ceci étant, nous sommes naturellement soucieux de voir retenir le meilleur tracé possible pour ce contournement, un tracé qui léserait au minimum les riverains et l'environnement. De ce point de vue, le tracé 2 bis a notre préférence.</p> <p>Nous réfutons complètement l'argument repris par certains Lesparriens, qui consiste à dire que le contournement va provoquer le déclin du commerce local. Il suffit d'examiner d'autres exemples passés de contournement pour se convaincre que la réalité est bien différente (voir Castelnau, Saint-Laurent, Saint-Vivien et tant d'autres). Pour une ville moyenne, être contournée représente une belle opportunité, un nouveau schéma de vie que la municipalité se doit de valoriser à plein (conquête de l'espace, facilité d'accès aux commerces, etc...).</p> <p>Par ailleurs, nous sommes convaincus que le projet de contournement de Lesparre aurait bien mieux été accepté s'il avait fait partie d'un projet global clairement exprimé en faveur d'une voie expresse Bordeaux-Le Verdon. Mais soyons réalistes. Cette voie expresse ne pourra se faire que par fractions échelonnées dans le temps, contraintes budgétaires obligent. Il faut donc établir des priorités en fonction du volume de trafic enregistré sur toute la longueur de cet axe. De ce point de vue, le bon sens incline à dire que le contournement de Lesparre n'est pas prioritaire puisque le trafic le plus important se situe au sud de cette commune. Dans un premier temps, il serait bien plus efficace d'augmenter les portions de 4 voies entre Arsac-La Winery et Castelnau, et entre Castelnau et Lesparre. De même, le contournement par l'ouest de LISTRAC devrait être dès maintenant mis à l'étude et, si possible, réalisé avant celui de Lesparre. Nous ajouterons à cela que la mise en chantier de nouvelles portions de 4 voies avant et après Castelnau ne pose a priori que peu de problèmes, comparativement à ce qui risque de se produire pour le contournement de Lesparre, en particulier en matière d'environnement. Depuis déjà assez longtemps, le Département prévoit un budget pour ajouter de nouvelles portions de 4 voies sur la RD 1215. Qu'il commence au plus vite par ça ! Ce sera une sacrée avancée pour la mobilité en Médoc !</p>	<p>Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'impact du contournement sur l'activité économique du centre ville.</p> <p>Néanmoins, la réalisation d'un contournement est susceptible de présenter un atout pour le centre ville contourné. Dans le cadre de la poursuite du projet, un travail spécifique sera conduit sur les enjeux liés à l'activité commerciale des centres ville de LESPARRÉ-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC, en lien étroit avec les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de dégager des actions permettant de tirer un maximum avantage du contournement pour la qualité de vie et le dynamisme du centre ville.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.4.</p> <p>D'autre part, le Département est soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER. Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations, la déviation du TAILLAN-MEDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-MEDOC, aménagements de la section entre CASTELNAU-MEDOC et SAINT-LAURENT-MEDOC, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MEDOC. Le contournement de LESPARRÉ-MEDOC s'inscrit dans l'objectif de désenclaver le Médoc.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.6.</p>
24	<p>Non à ce projet. Son utilité est justifiée par des données qui semblent obsolètes ou incomplètes. Quant au budget annoncé des variantes 2 ou 2bis, qui peut garantir qu'il sera tenu ? Essayons plutôt de réfléchir au développement du train et du bus sur Lesparre (et ailleurs dans le Médoc) et au ré-aménagement de la circulation au sein de Lesparre.</p>	<p>Tous les éléments présentés dans le dossier de concertation s'appuient sur des études, réalisées par des bureaux d'études spécialisés entre 2016 et 2018 : études de trafic, inventaires écologiques, diagnostic du territoire, études de faisabilité.</p> <p>Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet à venir fera l'évaluation exhaustive et quantitative des avantages et des inconvénients permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet, et permettant de calculer le taux de rentabilité de l'investissement.</p> <p>Concernant le transport collectif, comme indiqué dans le dossier de concertation, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre Bordeaux et le Verdon, et 4 lignes de cars interurbains. La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité administrative en charge des politiques sur ces deux modes de transports, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Enfin, une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le Scénario de contournement.</p> <p>Ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>
25	<p>Nous fréquentons régulièrement Lesparre et considérons aberrant le projet de contournement de Lesparre. Cette commune et la circulation automobile ne justifient pas un bétonnage des espaces naturels, un plan circulation intra muros bien réfléchi suffira. Nous nous y opposons</p>	<p>Concernant la remarque formulée dans votre contribution, une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations de LESPARRÉ-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.1.</p>

26	Je suis opposé à ce projet de contournement, dévastateur pour l'environnement car destructeur de la biodiversité par l'artificialisation des terres. De plus, l'argent public est aujourd'hui plus que jamais un bien précieux dont il conviendrait de prendre le plus grand soin en évitant tout gaspillage. A cet égard, une nouvelle variante basée sur un aménagement de la circulation dans Lesparre doit être étudiée.	<p>La préservation des milieux naturels est un enjeu important dans la conduite d'un projet routier. Le projet de contournement de LESPARRÉ-MEDOC s'inscrit notamment dans le cadre d'une réglementation stricte. Il doit être élaboré dans un souci constant d'éviter les impacts sur l'environnement. Les impacts qui n'auront pu être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente au final un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation, chapitre 7.3.</p> <p>D'autre part, le volet socio-économique de l'étude d'impact à venir, visera à évaluer l'ensemble des coûts générés par le projet et des bénéfices attendus afin d'évaluer le taux de rentabilité de l'investissement et le bénéfice par euros investis.</p> <p>Enfin, une solution portant sur des aménagements de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point chapitre 7.1.</p>
27	Non à ce projet qui est un non sens écologique et financier !	*pas de commentaire particulier*
28	Non à un projet inacceptable en l'état du dossier Il faut examiner une nouvelle variante basée sur un aménagement de la circulation dans Lesparre.	<p>Concernant la remarque formulée dans votre contribution, j'ai l'honneur de vous indiquer qu'une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations de LESPARRÉ-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>
29	Ayant pris connaissance du dossier, je considère que ce projet doit se recentrer sur l'aménagement de la traversée de Lesparre. Cordialement	<p>Concernant la remarque formulée dans votre contribution, j'ai l'honneur de vous indiquer qu'une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations de LESPARRÉ-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>

<p>30</p>	<p>Du mode de CONCERTATION PREALABLE imposée</p> <p>l) champ de la concertation est précisé par l'article L121-15-1 du code de l'environnement. Information, objet, débat, utilité ou non, impact, 2) modalité (art L121-16 du code de l'environnement.) 1 mois retenu au lieu de 3 ! Absence de critère d'urgence le justifiant ?</p> <p>A°) TABLEAU DE CLASSEMENT PROPOSE Manifeste dirigisme d'influence vers la variante 2 par omissions volontaires d'impact sur le coût financier et les incidences environnementales, qui auraient dû être signifiées en incidences très fortes = A refaire ! CONCLUSION : Les incidences très fortes touchant les 3 projets de variantes impliquent une évidente dangerosité du projet.</p> <p>B°) SITUATION ACTUELLE ET FUTURE Actuelle : - désertes publiques (SNCF et Bus) insuffisantes et inadaptées . Donc à améliorer avec un coût financier inférieur au projet du contournement proposé qui devient ipso facto inutile, - flux de circulation décroissant dans Lesparre à prendre en compte Future : - risque évident d'augmentation d'un urbanisme inapproprié dans une zone structurellement fragile induisant un impact environnemental destructeur et des troubles anormaux importants et inacceptables dans la vie locale sans réel motif valable ou valorisant.</p> <p>SYNTHÈSE PARTIELLE L'Étude serait à reconsidérer dans son ensemble avec plus d'objectivité tendant à favoriser l'amélioration de la traversée de LESPARRE et des traversées des dessertes locales en mode d'utilité concertée et non imposée mise en œuvre efficiente des transports en commun SYNTHÈSE FINALE Avant de soumettre une proposition de concertation préalable (d'options imposées) n'est il pas opportun d'avoir obtenu L'ACCEPTATION LEGALE du PRINCIPE MEME du besoin d'intérêt général de cette concertation</p>	<p>L'article L 121-16 du Code de l'Environnement prévoit que la concertation publique préalable peut être d'une durée minimale de 15 jours et maximale de 3 mois et que cette durée est fixée par le maître d'ouvrage.</p> <p>Les critères "techniques et financiers" et "incidences sur le milieu naturel" sont présentées dans l'analyse et la comparaison des variantes du dossier de concertation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,85 ha de zone humide et 8,8 ha d'habitat naturel ont été recensés par les écologues dans le fuseau d'étude de la variante 2, contre presque 36 ha de zones humides et 20 ha d'habitats naturels dans le fuseau de la variante 2 SUD. Cela explique que la variante 2 soit évaluée en incidence forte et la variante 2 SUD en incidence très forte, - sur le critère technique et financier, la variante 1 présente des contraintes techniques importantes liées à son linéaire en zone rouge du PPRI et à sa proximité avec la voie ferrée. La variante 2 SUD présente quant à elle un coût plus important en raison de son linéaire plus important. Cela explique que la variante 1 soit évaluée en incidence très forte, la variante 2 SUD en incidence forte et la variante 2 en incidence modérée. <p>Concernant l'offre de transports collectifs, comme indiqué dans le dossier de concertation, il existe actuellement sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-MER, et 4 lignes de cars interurbains.</p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>D'autre part, le contournement n'a pas vocation à développer l'urbanisation. En effet, le contournement a pour objectif de capter le trafic de transit et non d'offrir une voie de desserte locale. Le statut de voie à grande circulation dévolu à la RD1215 interdit les accès riverains direct et la création de nouveaux accès sur cette voie, hors agglomération.</p> <p>Concernant votre demande de favoriser l'amélioration de la traversée de LESPARRE-MEDOC, une solution portant sur un réaménagement de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera effectivement intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Pour finir, la présente concertation publique préalable avait pour objectif principal de définir une solution de contournement concertée avec le territoire, l'intérêt public du projet sera évalué dans le cadre de la procédure d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique à venir.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces point dans le bilan de la concertation chapitre 7.1.</p>
<p>31</p>	<p>Je suis contre ce projet destructeur pour l'environnement, qui va servir d'aspirateur à voitures. Plus on ajoute de routes, plus on augmente la circulation automobile. Un aménagement de la circulation dans Lesparre doit être privilégié. Cette alternative n'a pas été proposée, en contradiction avec la transition vers une économie plus écologique, et en contradiction avec la lutte contre les gaz à effet de serre.</p> <p>Merci donc de compléter votre projet par une étude de l'aménagement de la circulation dans Lesparre.</p>	<p>Concernant la remarque formulée dans votre contribution, j'ai l'honneur de vous indiquer qu'une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>
<p>32</p>	<p>Ce projet est un gâchis en termes de budget et ignore tout plan à long terme. Le prix de l'essence va forcément augmenter, autant aménager le contournement de Lesparre seul. En plus, qui allez-vous encore déloger et combien d'arbres allez-vous couper pour rien alors que les déplacements en voiture vont devenir de plus en plus cher et à terme qu'il va falloir que nous revenions au local et au développement des transports en commun?</p>	<p>Le volet socio-économique de l'étude d'impact à venir, visera à évaluer l'ensemble des coûts générés par le projet et des bénéfices attendus afin d'évaluer le taux de rentabilité de l'investissement et le bénéfice par euro investi, en tenant compte notamment des évolutions prévisibles du cout de l'essence et de l'évolution des technologies.</p> <p>Concernant les impacts du projet sur les riverains et les parcelles boisées, le projet est construit dans un souci constant d'éviter et de réduire au maximum ces impacts. Les impacts qui n'auront pu être évités seront compensés. Par exemple, le code forestier implique que la surface de bois coupé dans le cadre du projet soit compensée le double de cette surface en plantation ou en réhabilitation.</p> <p>Enfin, concernant le transport collectif, comme indiqué dans le dossier de concertation, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre Bordeaux et le Verdon, et 4 lignes de cars interurbains. La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité administrative en charge des politiques sur ces deux modes de transports, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p>

33	Les sommes publiques colossales engagées dans ce projet mal ficelé pourraient être utilisées pour aider les Médocains à se déplacer et à vivre dans le monde de demain où la voiture ne sera plus reine.	*pas de commentaire particulier*
34	Je m'oppose fermement à un projet dévastateur pour l'environnement, qui ne résout rien et au contraire aggrave les problèmes. Et pourquoi n'y a-t-il pas de garant alors que les sommes annoncées sont colossales ? Je demande l'examen d'une variante 1bis, s'appuyant pour partie sur la variante 1, qui me paraît plus efficace et plus durable que les solutions actuellement envisagées alors que la concertation préalable n'est pas close !	<p>En premier lieu, le projet au vu de ces caractéristiques techniques, n'entre pas dans le cadre réglementaire du débat public, il n'y a pas d'obligation à avoir recours à un garant (art R121-1 et suivant du Code de l'Environnement).</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 5.</p> <p>D'autre part, la variante 1 a été étudiée dans le cadre des études préalables présentées dans le dossier de concertation. Elle a fait l'objet d'une analyse et est apparue très pénalisante notamment vis-à-vis de son impact sur le bâti.</p> <p>Comme indiqué dans le dossier de concertation, l'ensemble des études de définition du projet seront menées en 2019 et au premier trimestre 2020. La procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du contournement pourrait avoir lieu au second semestre 2020.</p>
35	Non à ce projet qui n'arrange rien pour la circulation dans Lesparre. Cordialement.	*pas de commentaire particulier*
36	Après étude de ce projet dévastateur pour l'environnement, et qui risque d'aggraver les problèmes actuels, une nouvelle variante basée sur l'aménagement de la circulation dans Lesparre-Médoc, me semble indispensable. Je suis opposée à ce projet inacceptable en l'état.	<p>Concernant la remarque formulée dans votre contribution, j'ai l'honneur de vous indiquer qu'une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.1.</p>
37	projet de contournement de Lesparre-Médoc et Gaillan-en-Médoc: Non à un projet inacceptable en l'état du dossier · Ayant pris connaissance du dossier, je considère que ce projet doit se recentrer sur l'aménagement de la traversée de Lesparre · Il faut examiner une nouvelle variante basée sur un aménagement de la circulation dans Lesparre.	<p>Concernant la remarque formulée dans votre contribution, j'ai l'honneur de vous indiquer qu'une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>
38	<p>Améliorer les déplacements entre Lesparre et Bordeaux doit passer en premier par les sections en 2X2 voies des secteurs de Vertheuil, Cissac-Saint Laurent , Castelnau, Arsac(winery), contourner Lustrac est une priorité. Une voie étant réservée au bus et covoiturage!!</p> <p>Pas de contournement de Lesparre détruisant nos zones Natura 2000</p>	<p>Le Département est soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER.</p> <p>Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations : la déviation du TAILLAN-MÉDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-MÉDOC, aménagements de la section entre Castelnau et Saint Laurent, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MÉDOC. Le contournement de LESPARRÉ-MÉDOC s'inscrit dans un objectif global de désenclavement du Médoc.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés dans le bilan de la concertation chapitres 7.6.</p> <p>D'autre part, le projet n'a pas vocation à détruire des zones NATURA 2000. Les études sont élaborées dans un souci constant d'éviter les impacts sur les zones naturelles à enjeux. Les 3 variantes étudiées interceptent au niveau du réseau hydrographique le Chenal de Guy, le périmètre NATURA 2000 directive habitat, "Marais du bas Médoc". Toutefois dans le cadre des études à venir, il devra être démontré que le projet tel qu'il aura été conçu n'a pas d'incidence sur ce site NATURA 2000.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.3.</p>

39	Ce projet est une aberration à l'heure du réchauffement climatique. C'est encore une destruction de zone humide pour laisser la place à la voiture. Pourquoi ne pas dépenser cet argent dans les transports collectifs, ou pour maintenir la ligne de train Bordeaux Soulac?	<p>Le projet est construit dans un souci d'éviter au maximum les impacts sur les zones humides, ainsi, la variante 2 est privilégiée à la variante 2 SUD principalement en raison de son moindre impact sur les zones humides. Les impacts demeurant sur les zones humides seront réduits au maximum dans le cadre des études à venir et en dernier lieu compensés par remise en fonctionnement de zones humides dégradées, voire par la création de zones humides dans une proportion surfacique supérieure à l'impact.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation, chapitre 7.3.</p> <p>Concernant les transports collectifs, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-SUR-MER, et 4 lignes de cars interurbains. La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité administrative en charge des politiques sur ces deux modes de transports, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p>
40	Non à un projet gaspillant une fois encore l'argent public, surtout pour un tel projet.... De plus, le médoc s'inscrit dans le plan PNR parc naturel régional Landes de Gascogne...que d'incohérences....	<p>Le parc naturel régional est un territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels, et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national. Les 5 missions du PNR sont définies par l'article R 333-4 du Code de l'Environnement. L'une des missions est de contribuer à l'aménagement du territoire et au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie.</p> <p>A ce titre, le PNR sera associé à l'élaboration du projet.</p>
41	Il faut examiner une nouvelle variante qui ne dégrade pas l'environnement ni ne contribue à la bétonnisation des terres. On voit que lorsque l'on ajoute des routes, on renforce le trafic, ce qui est incompatible avec nos objectifs de réduction d'émissions. Ne pouvons-nous pas renforcer les transports publics ? Rapprocher les zones d'activité ?	<p>Le projet de contournement n'a pas vocation à dégrader l'environnement. Il est construit dans un souci constant d'éviter au maximum les impacts sur les milieux naturels. Dans les cas où des impacts résiduels ne peuvent être évités, ils seront réduits au maximum ou en dernier lieu compensés de manière à avoir un bilan final neutre voire positif vis à vis de l'environnement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.3.</p> <p>Concernant les transports collectifs, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-SUR-MER, et 4 lignes de cars interurbains. La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité administrative en charge des politiques sur ces deux modes de transports, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces points dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p> <p>Concernant le positionnement des zones d'activités, votre question est transmise à la ville de LESPARRÉ-MÉDOC.</p>

<p>42</p> <p>Un projet qui avec le temps a perdu tout son intérêt : destructions naturelles, rajout de distances pour les déplacements locaux, pollutions potentielles indiscutables, coût exorbitant et utilité non avérée. Au détriment d'autres aménagements socialement utiles, négation des liaisons douces et écologiques.</p> <p>L'aménagement de la 1215 entre Lesparre et Bordeaux me semble infiniment plus nécessaire, tout comme le réaménagement de la liaison ferrée Le Verdon / Bordeaux , et l'amélioration de la liaison au nord via le Verdon vers Royan .</p>	<p>Dans le cadre des études à venir, les impacts sur le cadre de vie des riverains seront évalués précisément et feront l'objet de mesures. Ainsi, toutes les parcelles enclavées seront rétablies dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité et d'allongement de parcours.</p> <p>De même, les éventuelles pollutions induites par le projet seront évaluées précisément et feront l'objet de mesures.</p> <p>Des éléments sont apportés sur ce point dans le chapitre 7.3 du bilan de la concertation.</p> <p>D'autre part, le Département est effectivement soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER. Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations : la déviation du TAILLAN-MEDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-MEDOC, des aménagements de la section entre CASTELNAU-MEDOC et SAINT-LAURENT-DE-MEDOC, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MEDOC. Le contournement de LESPARRE-MEDOC s'inscrit bien dans l'objectif global de désenclavement du Médoc.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation chapitres 7.6.</p> <p>Enfin, la nécessité de prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements a bien été identifiée dans le cadre de la présente concertation.</p> <p>La réalisation d'un contournement, captant notamment les trafics de transit et de poids lourds, contribue à un apaisement du trafic et présente une opportunité pour le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les centres villes contournés.</p> <p>Des études spécifiques seront menées dans ce sens, en lien étroit avec les élus et les acteurs du territoire, afin de définir les conditions et aménagements pertinents pour favoriser une modification des usages de l'actuelle RD 1215.</p> <p>Concernant les transports collectifs, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-SUR-MER, et 4 lignes de cars interurbains.</p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité administrative en charge des politiques sur ces deux modes de transports, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.1.</p>
<p>43</p> <p>Non à un projet gaspillant l'argent public · Non à un projet dévastateur pour l'environnement · Non à un projet qui ne résout rien et au contraire aggrave les problèmes · Non à un projet inacceptable en l'état du dossier · Ayant pris connaissance du dossier, je considère que ce projet doit se recentrer sur l'aménagement de la traversée de Lesparre · Il faut examiner une nouvelle variante basée sur un aménagement de la circulation dans Lesparre.</p>	<p>Concernant la remarque formulée dans votre contribution, j'ai l'honneur de vous indiquer qu'une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point chapitre 7.1.</p>

<p>44</p> <p>Nous voilà retournés à la grande époque des projets routiers engagés par l'Etat souvent sur le simple principe de faire des travaux. Avec du recul si était établi bénéfices et contraintes, la balance pencherait vers le défavorable. Mais c'était à une autre époque.</p> <p>Les déviations de la presqu'île MEDOC ont toujours fait couler beaucoup d'encre, ont mobilisé de gros moyens pour constater des conséquences majeures négatives pour les habitants, le commerce et l'environnement. La nécessité de ces déviations très coûteuses concernées par cette concertation n'est en rien argumentée par un besoin d'améliorer le flux routier.</p> <p>Comment peut-on imaginer investir pour cet équipement qui n'est basé sur aucun travail sérieux de circulation et de son évolution (qui semblerait diminuer ???). On nage dans la nébuleuse.</p> <p>Soyons sérieux et cherchons à établir une véritable situation actuelle de l'ensemble des problèmes qui se posent ; et au vu des conclusions, chercher la meilleure solution adéquation - moyens. Il n'est en rien assuré que les responsables locaux et la population du terrain y sont favorables.</p> <p>AVIS DÉFAVORABLE SUR CES PROJETS CONCERNÉS PAR CETTE CONCERTATION.</p>	<p>En premier lieu, la politique d'amélioration des conditions de circulation sur la RD 1215 a été entamée dès le début des années 80 par l'Etat, elle est poursuivie depuis 2006 par le Département, à qui l'Etat a transféré cette voirie. Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés (déviations de SAINT-LAURENT-MEDOC, de CASTELNAU-DE-MEDOC, de SAINT-VIVIEN-DU-MEDOC, aménagement de créneaux à 2x2 voies...) Je n'ai pas connaissance de conséquences majeures négatives pour les habitants, le commerce et l'environnement en lien avec ces aménagements.</p> <p>D'autre part, tous les éléments présentés dans le dossier de concertation s'appuient sur des études, réalisées par des bureaux d'études spécialisés entre 2016 et 2018 : études de trafic, inventaires écologiques, diagnostic du territoire, études de faisabilité.</p> <p>Ainsi, bien que les trafics enregistrés entre LESPARRÉ-MEDOC et LE-VERDON-SUR-MER montrent une baisse, une congestion de la traversée de LESPARRÉ-MEDOC aux heures de pointe et en période estivale est constatée. De plus, les prévisions réalisées tendent vers une augmentation du trafic sur cette section de voie dans les années à venir.</p> <p>Comme indiqué dans le dossier de concertation, l'ensemble des études de définition du projet seront menées en 2019 et au premier trimestre 2020. L'ensemble de ces études permettront de définir de manière plus précise entre autre, la situation actuelle et les impacts prévisibles du projet sur son environnement.</p> <p>Le volet socio-économique de l'étude d'impact à venir, visera également à évaluer l'ensemble des coûts générés par le projet et des bénéfices attendus afin d'évaluer le taux de rentabilité de l'investissement et le bénéfice par euro investi et le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet fera l'évaluation exhaustive et objective des éléments permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet.</p>
<p>45</p> <p>Bonjour, il me paraît davantage prioritaire d'aménager la circulation des centres en l'état, favoriser les transports collectifs ou les alternatives périurbaines (rezo pouce) ainsi que les pistes cyclables, plutôt que de créer une nouvelle route.</p> <p>L'impact environnemental doit aujourd'hui primer dans les décisions, plus qu'une simple commodité de transport individuel. D'autant que - d'une part - cette mesure apparaît tout à fait dispensable (la circulation est décroissante et doit poursuivre cette tendance), et que - d'autre part - ce budget pourrait être alloué ailleurs pour de meilleurs impacts économiques et sociétaux.</p> <p>Je suis donc contre ce projet de contournement.</p>	<p>Une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Concernant les transports collectifs, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-SUR-MER, et 4 lignes de cars interurbains.</p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité administrative en charge des politiques sur ces deux modes de transports, sera également consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Ainsi, la nécessité de prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements a bien été identifiée dans le cadre de la présente concertation.</p> <p>La réalisation d'un contournement, captant notamment les trafics de transit et de poids lourds, contribue à un apaisement du trafic et présente une opportunité pour le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les centres villes contournés.</p> <p>Des études spécifiques seront menées dans ce sens, en lien étroit avec les élus et les acteurs du territoire, afin si le projet de contournement abouti, de définir les conditions et aménagements pertinents pour favoriser une modification des usages de l'actuelle RD 1215.</p> <p>Ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation chapitre 7.1 et 7.4.</p> <p>Concernant l'impact environnement, le projet de contournement de LESPARRÉ-MEDOC s'inscrit dans le cadre d'une réglementation stricte en matière d'environnement. Les études sont menées dans un souci constant d'éviter les impacts sur les milieux naturels. Ceux qui n'auront pas pu être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.3.</p>

<p>46</p> <p>1) On peut d'ores-et-déjà en préambule s'interroger sur la pertinence d'un tel projet ? L'abandon du projet (ou autres itinéraires ?) n'est même pas envisagé alors même que les statistiques démontrent que le trafic routier est à la baisse sur l'axe existant : baisse d'environ 20% du nombre de véhicules par jour entre 2013 et 2017 (de 11250 à 9010 en moyenne...). Quel est alors l'intérêt de dépenser plus de 30 millions d'euros pour un projet aussi peu opportun ?</p> <p>2) De plus, les blocages et ralentissements sont beaucoup plus problématiques au niveau du Taillan-Médoc (D1215E1) et Listrac. Quid du projet sur Taillan-Médoc justement ?</p> <p>3) L'itinéraire qui semble avoir la préférence du Conseil Départemental (la variante "2") est un non-sens d'un point de vue écologique. Sous prétexte de faire moins d'impacts que la variante 1, on s'orienterait tout de même vers l'aménagement d'un itinéraire très impactant sur la nature. La variante 1 a une forte incidence, la 2 également, or l'impact sur la 2 semble supérieur lorsqu'on lit les études d'impact effectuées alors même qu'elles sont présentées comme de même impact, équivalentes dans la communication du Conseil départemental. Erreur d'appréciation ou sous-évaluation manifeste ?</p> <p>4) Le coût du projet : plus de 30 millions d'euros. Il serait plus judicieux de se tourner vers l'avenir, alors que l'effondrement écologique est plus que jamais prégnant, et d'allouer un tel budget au développement de transports en commun efficaces sur les axes menant au Médoc (et plus généralement...). Un aménagement de la voie existante serait aussi beaucoup plus adapté.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je suis totalement opposé à ce projet. Quel est le but ? Encore favoriser un futur aménagement foncier une fois que tout le monde sera mis devant le fait accompli (nouvel itinéraire construit) ? Un jour il n'y aura plus de faune, de flore et nous devrons nous contenter de béton et de goudron pour vivre ?</p>	<p>La présente concertation publique préalable avait pour objectif principal de définir une solution de contournement concertée avec le territoire, l'intérêt public ou non du projet sera évalué dans le cadre de la procédure d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique à venir.</p> <p>De plus, bien que les trafics enregistrés entre LESPARRÉ-MÉDOC et LE-VERDON-SUR-MER montrent une baisse, une congestion de la traversée de LESPARRÉ-MÉDOC aux heures de pointe et en période estivale est constatée et les prévisions réalisées par les spécialistes tendent vers une augmentation du trafic sur cette section de voie dans les années à venir.</p> <p>Le Département est également soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER. Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations : la déviation du TAILLAN-MÉDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-MÉDOC, aménagements de la section entre CASTELNAU-MÉDOC et SAINT- LAURENT-DE-MÉDOC, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MÉDOC Le contournement de LESPARRÉ-MÉDOC s'inscrit ainsi dans un objectif global de désenclavement du Médoc.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur l'ensemble de ce point dans le bilan de la concertation chapitres 7.6.</p> <p>Concernant particulièrement le projet de déviation du TAILLAN-MÉDOC, un dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement a été déposé auprès des services de l'Etat et est en cours d'instruction. Si l'arrêté de dérogation est pris les travaux pourraient démarrer courant 2019.</p> <p>Concernant ma comparaison des variantes, La variante 1 présente en effet un impact important sur le bâti (78 habitations à moins de 100 m du tracé) et la variante 2 SUD présente un impact très important sur les milieux naturels (presque 36 ha de zones humide et 20 ha d'habitat naturel dans le fuseau d'étude). La variante 2 (16 habitations à moins de 100m et 0,85 ha de zone humide et 8,8 ha d'habitat naturel recensés dans le fuseau d'étude) est apparue comme le meilleur compromis. C'est pourquoi elle est privilégiée par le Département à ce stade des études.</p> <p>Concernant enfin le développement des transports collectifs, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-SUR-MER, et 4 lignes de cars interurbains. La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité administrative en charge des politiques sur ces deux modes de transports, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1</p> <p>Enfin, le projet de contournement n'a pas vocation à dégrader l'environnement. Le projet est construit dans un souci constant d'éviter les impacts sur les milieux naturels. Dans les cas où des impacts résiduels ne peuvent être évités, ils seront réduits au maximum ou en dernier lieu compensés de manière à avoir un bilan final neutre voir positif vis à vis de l'environnement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.3.</p>
<p>47</p> <p>Trop onéreux pour peu de bénéfice, pour moi c'est NON</p>	<p>*pas de commentaire particulier*</p>
<p>48</p> <p>Ce projet me paraît inutile et ruineux. D'autres stratégies doivent être trouvées dans le domaine des transports en commun et des liaisons douces. Je suis tout à fait contre.</p>	<p>Le volet socio-économique de l'étude d'impact à venir, visera à évaluer l'ensemble des coûts générés par le projet et des bénéfices attendus afin d'évaluer le taux de rentabilité de l'investissement et le bénéfice par euro investi.</p> <p>En matière de transport en commun, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-SUR-MER et 4 lignes de cars interurbains.</p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité administrative en charge des politiques sur ces deux modes de transports, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces points dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1</p>

49	Un projet onéreux pour quoi faire ? Un de ses effets ne peut être que faciliter l'invasion de la Pointe du Médoc par une masse de touristes pressés (sauterelles) qui viendront dégrader un peu plus un environnement fragile et vulnérable - au prix de combien de M. tonnes de granulats prélevés dans le parc marin ? NON MERCI !	*Pas de commentaire particulier*
50	Je trouve ce projet destructeur de zones protégées dangereux pour la biodiversité. Il est inutile et ruineux.	*Pas de commentaire particulier*
51	projet absurde, couteux et destructeur de l'environnement	*Pas de commentaire particulier*
52	je trouve ce projet dangereux pour la biodiversité	*Pas de commentaire particulier*
53	<p>Ayant pris connaissance du dossier, je considère que ce projet de contournement est inacceptable en l'état (variante 2 et 2bis). Il aurait fallu s'en tenir au tracé initial qui a été écarté volontairement pour raison partisane. Le moins pire aujourd'hui est de créer un axe de délestage de la route de Bordeaux-Soulac, par exemple longeant la voie ferrée en parallèle du chemin de Tréman, passant par la rue du Zic et le début de la rue de l'Escarnadey, passant derrière la gare et rattrapant la route de Soulac au niveau de la rue de la Rège.</p> <p>Et pourquoi ne pas faire un système de sens unique entre ce nouvel axe et la route de Bordeaux-Soulac pour alléger la circulation. Il y a l'équivalent dans une moindre mesure à Hourtin.</p>	<p>Dans le cadre de l'analyse et de la comparaison des variantes réalisée, il est apparu que la variante 1 correspondant au tracé initial, la plus proche des agglomérations de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC, présente aujourd'hui un impact trop important sur le bâti (78 habitations à moins de 100m du tracé.)</p> <p>Vous évoquez également une solution correspondant à la variante 1 dans sa partie sud et se raccordant à la RD 1215 au niveau de la rue de la Rège, sur la commune de GAILLAN-EN-MÉDOC.</p> <p>Cette solution n'a pas été retenue. Elle présente toujours un impact important sur le bâti et ne permet pas d'éviter le franchissement du passage à niveau de Lescapon sur la commune de QUEYRAC.</p>
54	<p>Ayant pris connaissance du dossier, je considère que ce projet de contournement est inacceptable en l'état (variante 2 et 2bis). Il aurait fallu s'en tenir au tracé initial qui a été écarté volontairement pour raison partisane. Le moins pire aujourd'hui est de créer un axe de délestage de la route de Bordeaux-Soulac, par exemple longeant la voie ferrée en parallèle du chemin de Tréman, passant par la rue du Zic et le début de la rue de l'Escarnadey, passant derrière la gare et rattrapant la route de Soulac au niveau de la rue de la Rège.</p> <p>Et pourquoi pas faire un système de sens alterné entre ce nouvel axe et la route de Bordeaux-Soulac pour alléger la circulation ou dévier la circulation des poids lourds sur ce nouvel axe, qui dessert les deux zones commerciales.</p> <p>Il faut un vrai débat citoyen pour avancer dans ce dossier.</p>	<p>Dans le cadre de l'analyse et de la comparaison des variantes réalisée, il est apparu que la variante 1 correspondant au tracé initial, la plus proche des agglomérations de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC, présente aujourd'hui un impact trop important sur le bâti (78 habitations à moins de 100m du tracé).</p> <p>Vous évoquez également une solution correspondant à la variante 1 dans sa partie sud et se raccordant à la RD 1215 au niveau de la rue de la Rège, sur la commune de GAILLAN-EN-MÉDOC.</p> <p>Cette solution n'a pas été retenue. Elle présente toujours un impact important sur le bâti et ne permet pas d'éviter le franchissement du passage à niveau de Lescapon sur la commune de QUEYRAC.</p> <p>Enfin la présente phase de concertation publique avait pour objectif de recueillir l'avis des citoyens sur les solutions étudiées par le Département. La concertation publique va se poursuivre tout au long de l'élaboration du projet.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitres 6 et 10.</p>
55	Il faut profiter pour une fois des budgets qui sont votés pour améliorer notre cadre de vie. Je ne vais de toutes les façons jamais dans un magasin du centre ville. Encore une fois, des pseudos écolos qui ne vivent que des polémiques vont encore empêcher le progrès. Jusqu'à quand ?	*Pas de commentaire particulier*
56	C'est un contournement qui date des années 80 programmé dans un plan Etat/Région. De tous les contournements programmés sur la RD 1215, seuls ceux de Listrac et Lesparre n'ont pas été réalisés. Plus de 11000 véhicules jour traversent notre ville. Sans compter le nombre de Poids Lourds. Cet axe est dangereux et les riverains n'en peuvent plus. D'autant que le territoire s'oriente sur une dynamisation économique des sites comme la Maillarde et le nombre de PL pourraient s'accroître et emprunter le seul axe qui dessert ces futures entreprises, celui du centre ville alors que le contournement pourrait les desservir Il faut que le Département le réalise et choisisse le projet 2.	Concernant les remarques formulées dans votre contribution, la diminution de nuisances liées au trafic dans la traversée de LESPARRÉ-MÉDOC (bruit, pollution, congestion, sécurité...) et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
57	je suis pour le contournement de la ville, pour notre sécurité et celle de nos enfants	*Pas de commentaire particulier*

58	Bonjour, je suis pour le projet de contournement de Lesparre car certains jours il faut plus d'un quart d'heure pour traverser la ville. De plus, très peu de personnes empruntant cette route font un détour par le centre ville pour accéder aux commerces. Cordialement	*Pas de commentaire particulier*
59	Pour	*Pas de commentaire particulier*
60	Une très bonne chose pour le désenclavement du Médoc et pour impulser un dynamisme économique	*Pas de commentaire particulier*
61	L'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme, dépendant de la loi 2014-366 du 24 mars 2014, mentionne que les constructions sont interdites dans les 100 mètres de chaque côté de l'axe des contournements. Pourquoi le projet ne tient-il pas compte de la loi faite pour éviter les nuisances subies par la population ? En prenant cette distance comme référence de calcul ce sont de très nombreuses familles supplémentaires qui vont subir des nuisances.	<p>Les tracés des variantes présentées dans le dossier ont été élaborés dans un souci d'éviter au maximum les propriétés bâties. Toutefois il s'agit d'une voie nouvelle traversant une zone d'habitat diffus. Il s'avère impossible de s'éloigner de 100 m de toutes les habitations sans générer des impacts environnementaux démesurés.</p> <p>L'article 111-1-4 du code de l'Urbanisme interdit toute construction ou installation nouvelle à proximité d'une route existante, il ne s'applique pas à la construction d'une voie nouvelle.</p> <p>Pour toutes les propriétés qui se retrouveraient proches du tracé de contournement et concernées par des nuisances (acoustiques, visuelles, rétablissement de voies interceptées), des mesures seront prises pour éviter, réduire au maximum ou en dernier lieu compenser ces nuisances. Ces mesures seront présentées en détails dans l'études d'impact à venir.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportées sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.2.</p>
62	La charte des espaces naturels, ... de la Gironde, d'octobre 2017, impose dans son engagement 1, de "préserver, valoriser ces espaces et les paysages en reconnaissant leur valeur par les services rendus (écologiques, récréatifs, en matière de santé)". Hors la variante 2 ne tient pas compte de ces engagements. Tous les chemins forestiers depuis le chemin de Tréman et le château d'Escot au nord jusqu'à Plassan et Conneau au sud se retrouvent totalement coupés par le contournement. C'est ignorer que ces chemins sont utilisés régulièrement par de nombreux sportifs, par les familles les WE et les vacances scolaires, c'est ignorer l'utilisation de ces chemins pour la course à pieds annuelle (le Lespar'run). C'est ignorer que cette variante supprime les 2 boucles de randonnées existantes (celle de Lesparre et celle de Vigne Malon à Gaillan) réalisées par la CDC.	<p>Dans le cadre des études à venir, des solutions de rétablissement seront mise en œuvre pour toutes les voies interceptées par le projet afin de ne laisser aucune parcelle enclavée ou contrainte à un allongement de parcours trop important.</p> <p>De même, les chemins forestiers et itinéraires de randonnées interceptés seront examinés spécifiquement et feront l'objet de propositions de rétablissement en lien avec les collectivités concernées et les services de la DFCI.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans les chapitres 7.2</p>
63	Nous sommes pour le contournement de Lesparre et Gaillan-en-Médoc La circulation dans la ville serait plus fluide et cela n'empêcherait pas la population des environs de venir sur Lesparre faire leurs courses dans les grandes surfaces petits commerces de plus n'oublions pas les pharmacies ,médecins ,clinique ,administration Les riverains subiraient moins de nuisances et le réseau routier souffrirait moins de dégradations Ce contournement serait indispensable pour la zone d'équilibre économique (ZÉE) Avec l'entreprise Epsilon Composite et la zone d'activité de Belloc ,Pensons aux emplois et à nos jeunes .Et arrêtons de dire non à tout dans notre Médoc	Concernant les remarques formulées dans votre contribution, la diminution de nuisances liées au trafic dans la traversée de LESPARRÉ-MÉDOC (bruit, pollution, congestion, sécurité...) l'amélioration des conditions de circulation dans la traversée de LESPARRÉ-MÉDOC et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
64	Non au contournement de st Germain jusqu'à Queyrac	*Pas de commentaire particulier*
65	Non au contournement	*Pas de commentaire particulier*
66	Non au contournement	*Pas de commentaire particulier*

67	<p>Bonjour, je suis pleinement concerné par ce projet de contournement de la RD1215. J'habite à 100 mètres de cette route à l'entrée de ville de Lesparre, l'été la circulation sur ces deux voies est démultipliée et pour sortir de chez moi il m'arrive d'attendre quasiment 5 minutes, sans compter les dangers que cela puissent engendrer, il est primordial et indispensable pour moi que le projet du contournement puisse voir le jour pour ma sécurité et celles de beaucoup de jeunes adolescents qui de ce secteur traverse régulièrement cette route pour rejoindre le complexe multisports et les établissements scolaires d'un côté et les commerces de l'autre (Lidl). Un contournement permettrait de réduire drastiquement la circulation des poids lourds, une nuisance supplémentaire que moi et la plupart de mon voisinage vivons au quotidien et encore plus en période estivales donc, au nom de tous les riverains le long de la RD 1215 qui traverse notre commune nous disons majoritairement OUI au contournement de Lesparre.</p> <p>J'optes Pour le tracé numéro 2. Cordialement</p>	<p>Concernant les remarques formulées dans votre contribution, la diminution de nuisances liées au trafic dans la traversée de LESPARRE-MEDOC (bruit, pollution, congestion, sécurité...) et l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC font effectivement partie des objectifs principaux du projet.</p>
68	<p>visiblement, la circulation actuelle n'empêche ni le développement d'epsilon ni l'éventuelle implantation d'une zone industrielle à Belloc pour laquelle un contournement n'a aucune incidence</p>	<p>*Pas de commentaire particulier*</p>
69	<p>Ce projet aura/pourra avoir un impact dans 3 domaines : humain, animal et écologique, économique. Ne pensez-vous pas que la pondération à accorder à l'humain (sécurité) doit être plus importante que les autres: la vie d'un papillon...d'une grenouille a-t-elle autant d'importance que celle d'un humain!! combien de morts à Liard</p>	<p>Pas de réponse à cette contribution Réponse faite au courrier</p>
70	<p>Contribution par courrier n°70</p>	<p>Réponse contribution n°70</p>
71	<p>Quelque soit le tracé choisi, il faut absolument prendre une décision de réalisation dans l'intérêt du MEDOC, dans son ensemble. C'est vital pour le développement de ce pays d'abord sur le plan économique et tous ce qui s'ensuit. Ce projet ne concerne pas que la population de LESPARRE mais tous le Médoc.</p>	<p>*Pas de commentaire particulier*</p>
72	<p>Ce projet de contournement de Lesparre-Médoc ne me paraît pour l'instant pas assez profondément étudié. L'environnement ne va en être que plus détérioré, sans que les problèmes de circulation soient véritablement améliorés. L'argent public sans cesse réclamé aux contribuables ne doit pas servir à un tel projet qui, en l'état, s'il se réalisait représenterait un gaspillage significatif. Oui à considérer la nécessité de l'aménagement de la traversée de Lesparre mais non à celui de son contournement.</p>	<p>Tous les éléments présentés dans le dossier de concertation s'appuient sur des études, réalisées par des bureaux d'études spécialisés entre 2016 et 2018 : études de trafic, inventaires écologiques, diagnostic du territoire et études de faisabilité.</p> <p>Concernant la question de l'environnement, les études sont menées dans un souci constant d'éviter les impacts sur la biodiversité. Les impacts qui ne peuvent pas être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet à venir, fera ainsi l'évaluation exhaustive et objective des avantages et des inconvénients permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet, et permettant de calculer le taux de rentabilité de l'investissement.</p> <p>Enfin, une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation, chapitres 7.2</p>

73	<p>Ce projet mis en place pour soulager les riverains de la 1215 va isoler des hameaux, dont la route du Luc Blanc où je réside, et obliger les habitants de cette zone à réaliser un périple afin de se rendre au centre ville, que se soit de Gaillan ou de Lesparre. A la mise en service de ce contournement, je serai âgé de 74/75 ans et je vois d'un mauvais œil l'éloignement des centres de santé et commerces en tout genre, sans compter la multiplication du temps d'intervention pour les secours, pompiers, samu, gendarmerie. Il est signalé aussi, dans les raisons de ce projet, la nécessité de mettre fin aux nuisances sonores subies actuellement. Je ne suis pas convaincu que les futurs riverains du contournement apprécient ces mêmes nuisances.</p> <p>Ce projet devrait coûter 35 millions d'euros. Tout le monde sait qu'au final, un budget de départ est multiplié par deux ou trois, voir plus, j'estime que dans le contexte économique actuel cela n'a pas de véritables et sérieuses justifications.</p> <p>Quelles sont mes propositions ? Le réseau routier Médocain aux alentours de Gaillan en Médoc, est dans un très mauvais état, routes étroites, trous, affaissements et malgré les actions ponctuelles des communes cela s'aggrave. Je prônerai donc pour un aménagement sérieux de l'existant (1215), une campagne d'amélioration du réseau routier communal et départemental (réfection et élargissement des chaussées) ceci permettant de lancer des travaux moins coûteux mais qui bénéficieraient tout de même plus aux citoyens des communes concernées ainsi qu'aux entreprises locales.</p>	<p>Tout d'abord, dans le cadre des études à venir, toutes les voies interceptées feront l'objet de solution de rétablissement afin de ne laisser aucune parcelle enclavées ou contraintes à un allongement de parcours trop important notamment pour rejoindre les centre villes.</p> <p>De même, tous les impacts sur le cadre de vie des riverains (nuisances sonores, visuelles, pollution...) seront évalués précisément et feront l'objet de mesures.</p> <p>Ces mesures d'insertion du projet seront élaborées en concertation avec le territoire et seront présentées dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces points dans le bilan de la concertation, chapitres 7.2.</p> <p>D'autre part, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet fera également l'évaluation exhaustive et objective des avantages et des inconvénients permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet, et permettant de calculer le taux de rentabilité de l'investissement.</p> <p>C'est ainsi au cours de cette enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet que l'intérêt public du projet sera évalué.</p> <p>Concernant votre proposition de remise en état voire d'amélioration du réseau existant, bien que susceptible d'améliorer les conditions de circulation dans le secteur, celle-ci ne répondrait pas aux objectifs spécifiques du projet.</p> <p>Néanmoins, une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces points dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>
74	<p>PROJET VITAL pour le nord Médoc et tout le médoc en particulier, après trente années d'attente, d'espoir déçu, de mensonges, de promesses il temps d'agir pour les générations d'avenir sinon il faut fermer les routes d'accès au nord medoc et nous classifier en réserve. Deux ou trois aller et retour par semaines afin de livrer nos clients et de les visiter, il faut avoir une foi énorme pour croire encore et toujours au bon développement économique du MEDOC temps de route en 1990 une heure a ce jour 1H 45 chercher l'erreur. AGISSONS</p>	<p>Concernant la remarque faite dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans la traversée de LESPARRÉ-MÉDOC et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet</p>
75	<p>Je suis POUR le contournement n°2 de Lesparre-médoc. - pour désengorger la ville du passage des camions qui transitent vers la pointe Médoc. - pour les nuisances sonores des riverains d'entrée de ville (dont j'étais concerné pendant plus de 30 ans) - pour le développement économique avec mes partenaires professionnels tels que STRATO-COMPO et TEAM LALOU</p>	<p>Concernant la remarque faite dans votre contribution, la diminution de nuisances liées au trafic (bruit, pollution, congestion, sécurité...), l'amélioration des conditions de circulation dans la traversée de LESPARRÉ-MÉDOC et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.</p>
76	Oui	*Pas de commentaire particulier*
77	oui	*Pas de commentaire particulier*
78	Je suis pour le contournement de Lesparre - Médoc	*Pas de commentaire particulier*

79	<p>Dans un pays où soit disant la démocratie est présente, la consultation des propriétaires et riverains serait un minimum légal concernant le tracé d'un projet qui ne sert à rien !</p> <p>Contourner Lesparre pour raccourcir le temps de trajet entre Le Verdon et Bordeaux est d'une stupidité hallucinante ! Les ralentissements sur cet axe se font davantage sentir au niveau de Listrac, Castelnau ainsi jusqu'au Taillan. Prenez un départ aux alentours de 7H00 de Queyrac direction Bordeaux, nous en discuterons.</p> <p>Un contournement pour réduire les nuisances sonores de Lesparre, évidemment cela peut se comprendre, SAUF QUE ! pourquoi déplacer ces nuisances dans des secteurs avec des habitations isolées où ces habitants ont choisi d'être isolés ! Ce n'est que déplacer le problème ou vouloir agacer ces habitants du milieu forestier !!</p> <p>35 Millions d'euros ?!! Je pense qu'avec une telle somme, le département ferait mieux de rénover et d'entretenir le réseau routier actuel qui est délabré et inadapté en mesure de largeur de voies qui sont réduites, le croisement entre deux machines agricoles ou camion reste complexe suivant les routes, je parle toutes routes confondues, départementale, communale, piste communale et forestière, cet argent reste celui du contribuable. Au jour d'aujourd'hui avec une France en déficit, l'heure n'est pas à dépenser de l'argent public dans des projets qui tiennent à cœur une poignée d'hommes pour se montrer "le créateur d'un ouvrage" ! mais plutôt à valoriser ce qui existe déjà !</p> <p>Sortir le transit de traversée des agglomérations, n'est qu'un son de flûte pour faire de l'audimat ! Les camions qui desservent les propriétés viticoles passeront toujours par Lesparre, par où voulez vous qu'ils passent ??! pour aller dans les directions de Bégadan, Couquèques, St Christoly, Blaignan, etc.</p> <p>Le temps de traversée de Lesparre en période estivale est rallongé, une période qui dure 1 mois du 14 Juillet au 15 août, seuls ceux qui travaillent s'en rendent compte. Le trafic sera peut être réduit mais pas autant que les politiciens le présentent.</p>	<p>Tout d'abord, la présente concertation a pour objectif de présenter les résultats des études engagées par le Département et de définir une solution de contournement concertée avec le territoire.</p> <p>Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet à venir fera l'évaluation exhaustive et objective des avantages et des inconvénients permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet, et permettant de calculer le taux de rentabilité de l'investissement.</p> <p>C'est ainsi au cours de cette enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet que l'intérêt public du projet sera évalué.</p> <p>D'autre part, le Département est effectivement soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER.</p> <p>Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations, la déviation du TAILLAN-MEDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-MEDOC, aménagements de la section entre CASTELNAU-MEDOC et SAINT-LAURENT-DE-MEDOC, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MEDOC.</p> <p>Concernant les propriétés qui se retrouveraient proche du tracé de contournement. Toutes les mesures seront prises pour atténuer les éventuelles nuisances (acoustiques, visuelles, rétablissement de voies interceptées...).</p> <p>La définition précise de ces mesures interviendra au cours de l'étude d'impact. Elles seront ainsi présentées en détail dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.</p> <p>Par ailleurs, il y a lieux de préciser que les nuisances liées à la RD 1215 aujourd'hui supportées par les riverains, proviennent principalement des conflits d'usages de la route et de la configuration de la voie inadaptée pour un trafic important de transit et de poids lourds.</p> <p>Cette thématique est abordée dans le bilan de la concertation, chapitres 7.2.</p> <p>Votre proposition d'amélioration du réseau routier existant sur le territoire a bien été examinée. Toutefois celle-ci n'apporte pas de solution à la question de la traversée des agglomérations de LESPARRE et GAILLAN car il n'existe actuellement pas d'itinéraire de substitution à la RD 1215.</p> <p>Enfin, les solutions de contournement envisagées auront pour vocation de capter principalement le trafic de transit en direction de la point Médoc et de la cote Médoc Atlantique.</p>
80	<p>Ce contournement de Lesparre-Médoc me parait très coûteux pour les citoyens, manquant de perspectives d'avenir et peu susceptible d'apporter une solution pertinente à un problème du passé. Un investissement privilégiant : la circulation douce, piétons, cyclistes, transports en commun, amélioration de "l'existant" me semblerait une solution moins coûteuse et plus riche d'avenir. Heureux d'apprendre que l'argent ne manque pas pour bétonner. Ne serait-il pas préférable de l'utiliser à autre chose qu'au goudronnage des sols et à la dégradation du milieu naturel qui devrait rester avec ses potentialités.</p>	<p>La nécessité de prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements a bien été identifiée dans le cadre de la présente concertation.</p> <p>La réalisation d'un contournement, captant notamment les trafics de transit et de poids lourds, contribue à un apaisement du trafic et présente une opportunité pour le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les centres villes contournés.</p> <p>Des études spécifiques seront menées dans ce sens, en lien étroit avec les élus et les acteurs du territoire, afin de définir les conditions et aménagements pertinents pour favoriser une modification des usages de l'actuelle RD 1215.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces points dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>
81	<p>Quelque soit le tracé, le projet est positif car pour les automobilistes et camionneurs devant traverser LESPARRE, cette nouvelle voie évitera des encombrements et facilitera le trafic, donc gain de temps pour se rendre sur la métropole bordelaise.</p>	<p>Concernant la remarque formulée dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans la traversée de LESPARRE-MEDOC et la fiabilisation des temps de parcours entre BORDEAUX et LE VERDON font effectivement partie des objectifs principaux du projet.</p>

82	Favorable au projet n°2	*Pas de commentaire particulier*
83	Je suis d'accord avec le projet de contournement qui je l'espère interviendra rapidement.	*Pas de commentaire particulier*
84	<p>Madame, Monsieur, Le contournement est une solution dépassée, il n'améliore pas le déplacement des Lesparrais et des communes voisines lorsque que nous devons nous rendre à Bordeaux. Les services publics et administrations sont délaissés dans notre campagne et regroupés dans la métropole, alors que la voiture est un problème de pollution on va dépenser des millions d'euros pour une rocade, et taxer les carburants donc nous pénaliser. Pourquoi ne pas investir l'argent dans le ferroviaire et les transports en commun inter médoc, et mettre le fret sur le train ou sur la gironde ? N'est ce pas l'avenir ? et la préservation de notre nature qui fait la richesse du Médoc. Cordialement</p>	<p>Le projet de contournement de LESPARRE-MEDOC répond à trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du cadre de vie des riverains de la RD 1215 par la réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances sonores et par la modification des usages de la voie existante ; - l'amélioration de la sécurité des usagers et riverains de la RD 1215 en déviant le trafic de transit des traversées d'agglomérations ; - l'amélioration de la liaison routière BORDEAUX - LE-VERDON-SUR-MER par l'amélioration et la fiabilisation du temps de parcours. <p>Concernant l'amélioration des conditions de circulation entre LESPARRE-MEDOC et BORDEAUX, plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations : la déviation du TAILLAN-MEDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-DE-MEDOC, l'aménagement de la section entre CASTELNAU-DE-MEDOC et SAINT-LAURENT-DE-MEDOC.</p> <p>Le projet de contournement de LESPARRE-MEDOC participe ainsi à un objectif général de désenclavement du Médoc.</p> <p>Concernant le transport collectif, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LE-VERDON-SUR-MER, et 4 lignes de cars interurbains.</p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine, en charge des transports collectifs, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation notamment chapitres 7.1.</p>
85	Je suis pour le contournement de Lesparre non pas pour la fluidité du trafic mais pour l'opportunité qui nous est donnée de désenclaver le Médoc , pour son avenir économique et social Comment imaginer voir s'installer à moyen terme des unités de production s'il fallait se priver de ce tronçon de route ?	Concernant la remarque formulée dans votre contribution, l'amélioration de la liaison routière BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER par l'amélioration et la fiabilisation du temps de parcours les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
86	Je suis pour le contournement afin de désenclaver le Médoc avec le tracé Numéro 2.	*Pas de commentaire particulier*
87	<p>Dans l'objectif de désenclaver le Nord-Médoc, que je partage avec l'association <<Nature et Déplacements au Coeur du Médoc>>, il me semble que les données de trafic jointes à la situation géographique et économique de Lesparre, font que la priorité doit aller à la requalification-sécurisation de la RD 1215 entre Lesparre et Arsac. Prioritaires sont les portions de 2x2 voies entre Nodris-Cissac-St-Laurent, Saint-Laurent-Castelnau, Castelnau-Arsac (environ 20 kms). Argument valorisé par la future <<Maison du Parc >> au bord de la 1215 (St-Laurent).</p> <p>Dans cette perspective, le contournement de Lustrac apparaît comme prioritaire à celui de Lesparre (volumes de trafic). L'analyse du trafic telle que annoncée dans le document est perfectible, elle sous-estime la diffusion qui s'opère de Lesparre vers l'Est, hors heures de pointes, tout comme la circulation interne à Lesparre-Gaillan, d'origine économique, et donc non concernée par un éventuel contournement.</p> <p>La réalisation du projet 2 est complexe (zones Natura 2000 par exemple), et déstructurante pour l'habitat résidentiel. Le secteur Zic-Maillarde est le poumon vert de Lesparre (loisirs variés), inséré dans un ensemble historique Zic-La Tour-L'Herveaud. La route de la Cascade, avec ses zones humides, coupée, dénature en partie l'attrait de ce secteur. La traversée des zones urbanisées (Plassan-Luc Blanc-Les Ourmes) est imprécise (pont ? voie semi-enterrée, protection phonique riverains ?). Le tracé 2 néglige l'activité commerciale Nord de Lesparre-Gaillan, en générant un déséquilibre Nord-Sud. L'argument économique <<zone d'équilibre>> est prématuré, tant le projet est dans son schéma actuel incertain, et plus probable déplacé au Sud de Lesparre (Belloc).</p> <p>Pour conclure : les priorités étant remise à l'endroit, il me semble plus utile d'aménager la traversée de Lesparre (peu résidentielle), en attente d'une évolution de modes de mobilité, et de l'attractivité du Nord-Médoc.</p>	<p>Le Département est effectivement soucieux d'apporter des solutions à la question de l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe BORDEAUX/LE-VERDON-SUR-MER.</p> <p>Ainsi plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude permettant à terme de constituer un axe structurant, évitant les traversées d'agglomérations, la déviation du TAILLAN-MEDOC, la mise à 2x2 voie de la RD 1215 entre ARSAC et CASTELNAU-DE-MEDOC, aménagements de la section entre CASTELNAU-DE-MEDOC et SAINT-LAURENT-DE-MEDOC, dont l'étude de faisabilité du contournement de LISTRAC-MEDOC.</p> <p>Le projet s'inscrit effectivement, particulièrement dans sa partie sud, dans un territoire présentant une biodiversité riche et préservée. Ainsi, l'aménagement devra s'accompagner d'un ensemble de mesures destinées à réduire voire compenser les impacts du projet sur l'environnement, de manière à ce que le bilan global en terme de biodiversité soit neutre voire positif.</p> <p>D'autre part, toutes les voies interceptées feront l'objet de solution de rétablissement afin de ne laisser aucune parcelle enclavées ou contrainte à un allongement de parcours trop important.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ces points dans le bilan de la concertation, chapitres 7.2 et 7.3.</p> <p>Enfin, une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera effectivement intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation, chapitres 7.1.</p>

88	Madame, Monsieur, Actuellement directeur d'un syndicat de collecte et traitement des déchets sur le Nord Médoc (SMICOTOM), ce projet de contournement de Lesparre et Gaillan est d'une grande importance pour notre activité. Une grande partie de nos camions lourds et super lourds transitent par la ville de Lesparre et Gaillan pour se diriger vers nos sites de traitement de Naujac sur Mer et St Laurent médoc. Le projet de contournement faciliterait l'impact sonore et visuelle dans les hyper centre centres de Lesparre et Gaillan mais aussi nos déplacements. Nous avons estimé à plus de 12 000 le nombre de camions lourds et super lourds transitant à travers ses communes chaque année. Cordialement	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration du cadre de vie des riverains de la RD 1215 par la réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances sonores et par la modification des usages de la voie existante est effectivement l'un des objectifs principaux du projet.
89	Je pense que ce contournement est important pour pouvoir circuler plus facilement et pour la sécurité des riverains. Je suis donc favorable à ce contournement !	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité des riverains de la RD 1215 par la réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances sonores et par la modification des usages de la voie existante est effectivement l'un des objectifs principaux du projet.
90	Pour que le Médoc puisse se développer en attirant de nouvelles entreprises, il faut améliorer les infrastructures routières. Je suis donc très favorable au contournement de Lesparre-Médoc	*Pas de commentaire particulier*
91	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan	*Pas de commentaire particulier*
92	x	*Pas de commentaire particulier*
93	Je suis favorable au contournement de LESPARRE ET GAILLAN.	*Pas de commentaire particulier*
94	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan.	*Pas de commentaire particulier*
95	OUI POUR LE CONTOURNEMENT DE LESPARRE ET GAILLAN MEDOC AFIN DE FACILITER LACCES VERDON-SUD MEDOC, AU LIEU DE CREER DES BOUCHONS EN CENTRE VILLE .	*Pas de commentaire particulier*
96	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan	*Pas de commentaire particulier*
97	oui pour le contournement	*Pas de commentaire particulier*
98	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan	*Pas de commentaire particulier*
99	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan	*Pas de commentaire particulier*
100	Avis favorable pour le contournement de Lesparre	*Pas de commentaire particulier*
101	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan	*Pas de commentaire particulier*
102	Ce contournement me semble très utile pour désengorger la RD, raccourcir les temps de parcours "Le Verdon"- "Bordeaux", sécuriser le centre ville, notamment en limitant les poids lourds, créer des parcours piétons et cycliste en centre ville...	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC la diminution de nuisances liées au trafic (bruit, pollution, congestion, sécurité...) pour les riverains de la RD 1215 et la fiabilisation des temps de parcours entre BORDEAUX et LE VERDON font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
103	Je suis favorable au contournement de lesparre	*Pas de commentaire particulier*
104	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan.	*Pas de commentaire particulier*
105	Je suis favorable au contournement de Lesparre	*Pas de commentaire particulier*

106	Etant Lesparrain depuis 1996 je me sens plus que concerné par le projet de contournement de Lesparre/Gaillan. J'y apporte mon avis favorable, il suffit simplement de prendre exemple et s'inspirer des autres communes qui ont pu en bénéficier. Les intérêts sont évidents et bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité. Les gains sont l'amélioration du flux de circulation, une diminution des nuisances sonores, une sécurité accrue et un développement économique certain. Ceci est nécessaire pour nous et surtout pour nos générations à venir.	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, la réalisation d'un contournement est effectivement susceptible de présenter un atout pour le centre ville contourné. Dans le cadre de la poursuite du projet, un travail spécifique sera conduit sur les enjeux liés à l'activité commerciale des centres ville de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC, en lien étroit avec les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de dégager des actions permettant de tirer un maximum avantage du contournement pour la qualité de vie et le dynamisme du centre ville. D'autre part, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC la diminution de nuisances liées au trafic (bruit, pollution, congestion, sécurité...) pour les riverains de la RD 1215 et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
107	JE SUIS D'ACCORD AVEC LE CONTOURNEMENT DE GAILLAN ET DE LESPARRE	*Pas de commentaire particulier*
108	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan	*Pas de commentaire particulier*
109	je suis favorable au contournement de lesparre et gaillan	*Pas de commentaire particulier*
110	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan.	*Pas de commentaire particulier*
111	Je suis favorable au contournement de lesparre et gaillan	*Pas de commentaire particulier*
112	Je suis pour le projet de déviation de Lesparre sachant que c'est une nécessité pour le développement de la région. Les opposants ne peuvent pas ne pas tenir compte que nous avons besoin d'axes de circulation opérationnels et de notre temps. Mais cette déviation doit aussi s'accompagner d'une sensible amélioration de la 1215.	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet. D'autre part, la réalisation d'un contournement, captant notamment les trafics de transit et de poids lourds, contribue à un apaisement du trafic et présente une opportunité pour le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les centres villes contournés. Des études spécifiques seront menées dans ce sens, en lien étroit avec les élus et les acteurs du territoire, afin de définir les conditions et aménagements pertinents pour favoriser une modification des usages de l'actuelle RD 1215.
113	Compte tenu des enjeux économiques du territoire (zones déséquilibre , et implantations nouvelles) et des contraintes de mobilité dans le Nord Medoc , je suis favorable au contournement de LESPARRE- MEDOC et GAILLAN en MEDOC .	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
114	oui je suis d'accord pour le contournement	*Pas de commentaire particulier*
115	Favorable	*Pas de commentaire particulier*
116	je suis pour le contournement des communes de lesparre et gaillan	*Pas de commentaire particulier*
117	Bonjour, Je suis extrêmement favorable à ce projet qui au delà de la facilitation du développement économique du Médoc permettra de faciliter la circulation et donc de désenclaver le Nord Médoc. Bien cordialement	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC, le désenclavement du Médoc et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
118	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan.	*Pas de commentaire particulier*
119	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan.	*Pas de commentaire particulier*

120	x	*Pas de commentaire particulier*
121	Absolument pour. -Lesparre est un goulot d'étranglement pour les habitants du nord Médoc. C'est mal foutu! De plus, - Pollution aux gaz d'échappement du centre-ville (autos, camions...), -la 1215 traversant la ville ne doit pas apporter grand chose aux commerces de proximité puisqu'il n'est pas toujours facile de se garer: une décharge de la circulation (sens unique par ex.) sur cette voie permettrait peut-être d'aménager des places de parking	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC et la diminution de nuisances liées au trafic (bruit, pollution, congestion, sécurité...) pour les riverains de la RD 1215 font effectivement partie des objectifs principaux du projet. De plus, la réalisation d'un contournement est effectivement susceptible de présenter un atout pour le centre ville contourné. Dans le cadre de la poursuite du projet, un travail spécifique sera conduit le devenir de l'actuelle RD 1215, en lien étroit avec les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de dégager des actions permettant de tirer un maximum avantage du contournement pour la qualité de vie et le dynamisme du centre ville.
122	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan pour aller a mon travail et ne pas perturber la circulation a Lesparre	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC fait effectivement partie des objectifs principaux du projet.
123	Vivement le contournement car lesparre est vite bouchée et pas agréable quand on veut simplement aller vers Soulac	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC fait effectivement partie des objectifs principaux du projet.
124	Je suis pour la déviation	*Pas de commentaire particulier*
125	Je suis favorable au contournement	*Pas de commentaire particulier*
126	Bonjour, Je vous envoie par lettre recommandée, le 21 Décembre 2018, un DOCUMENT composé de 12 PAGES, dans le cadre de la concertation ouverte du 19 Novembre au 21 Décembre 2018, pour le contournement de LESPARRE. Je déplore que vous n'ayez pas ouvert une possibilité d'envoi de fichiers, car j'aurai pu y ajouter d'autres éléments. Le travail, permettant de mieux appréhender mes remarques a été effectué sur Google Earth Pro Un fichier (KML) contenant tous les tracés, icônes (et les informations quelles permettent de visualiser en mode dynamique, avec zooms) est disponible sur demande à cette adresse : xxx Cordialement	Pas de réponse à cette contribution Réponse faite au courrier
127	Ce contournement est indispensable pour assurer l'avenir économique et social de notre Nord Médoc. D'une part, pour garantir le maintien du statut de sous-préfecture de Lesparre, en incluant bien sur Gaillan dans la démarche. Le programme de ville d'équilibre et de zone d'équilibre (Zone de La Maillarde et de Belloc) vont assurer un fort accroissement des activités et de la population sur l'ensemble du Médoc. Si on n'anticipe pas l'avenir alors il ne faut pas venir s'étonner des échecs à répétition des 30 ans écoulés. Si on veut pouvoir accueillir des projets ambitieux qui génèrent des vrais emplois et des populations nouvelles, il faut investir pour les accueillir...Sinon pas de miracle, ils vont ailleurs...L'usine d'assemblage du dirigeable Flying Whales devrait logiquement être localisée dans le Médoc, avec l'usine de fabrication de la structure carbone développée actuellement par Epsilon Composite, la grosse réserve foncière de la zone de Belloc, la disponibilité de l'espace aérien ...Avons nous vraiment anticiper pour le reste ? Il s'agit d'un projet avec 300 à 400 emplois de techniciens et d'ingénieurs, à recruter, à former, à loger.... Savez vous que beaucoup de projets (200 à 300 emplois à la clef) ...qui devaient aboutir dans le Médoc mais dont personne n'a jamais entendu parler ont fait la une des journaux des territoires voisins qui ont su se rendre attractifs. Notre territoire est labellisé Parc Naturel Régional avec le soutien de la majorité des forces vives du Médoc car cela n'est pas incompatible avec le développement économique! Il est nécessaire d'investir dans ce contournement pour pouvoir vivre et travailler dans le Nord Médoc, afin de le désenclaver jusqu'au Verdon! On ne peut pas laisser une ultra minorité donner raison à ceux de la métropole Bordelaise qui disent: " Rien ne peut se développer dans le Médoc car c'est une réserve d'Indiens ! A nous de leur donner tord, tout en restant fier de notre particularisme lié à la géographie et à l'histoire de notre presqu'île !	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC, le désenclavement du Nord Médoc et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.

128	Je suis pour le contournement, afin de désenclaver le Nord Médoc, et de rendre la vie du centre ville de Lesparre plus humaine. A la municipalité de Lesparre de redynamiser ensuite le centre ville.	<p>Concernant l'avis formulé dans votre contribution, le désenclavement du Nord-Médoc et la diminution de nuisances liées au trafic (bruit, pollution, congestion, sécurité...) pour les riverains de la RD 1215 font effectivement partie des objectifs principaux du projet.</p> <p>D'autre part, la réalisation d'un contournement est effectivement susceptible de présenter un atout pour le centre ville contourné. Dans le cadre de la poursuite du projet, un travail spécifique sera conduit sur le devenir de l'actuelle RD 1215 dans les traversées d'agglomération LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC ainsi que sur les enjeux et opportunités liés à l'activité commerciale des centres bourgs. Ces travaux seront conduits en lien étroit avec les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de dégager des actions permettant de tirer un maximum avantage du contournement pour la qualité de vie et le dynamisme du centre ville.</p>
129	Monsieur Renard, Monsieur Brunet, Ne nous ayant pas communiqué d'adresse mail pour vous faire parvenir nos observations par voie électronique, seulement un formulaire qui restreint les caractères et la mise en page, c'est la raison pour laquelle je vous ai formulé différentes observations relatives au contournement de Lesparre et Gaillan, qui ont été postées ce jour par accusé de réception, et dans l'attente d'un retour de votre part, Recevez Messieurs mes cordiales salutations.	<p>Pas de réponse à cette contribution</p> <p>Réponse faite au courrier</p>
130	Pour le contournement. Je ne souhaite pas que le Nord Médoc devienne un désert ou une maison de retraite. Arrêtons de donner la parole aux associations qui se positionnent contre toutes avancées économiques (zones naturelles, zones humides, zone,, Epsilon, usine d'Hourtin) et autres qui seraient susceptible de s'implanter dans le Médoc, peut-être que l'on reparlera du pont sur la Gironde.	<p>Concernant l'avis formulé dans votre contribution, le désenclavement du Nord Médoc et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.</p> <p>D'autre part, dans le cadre de la poursuite des études et des différentes étapes de concertation à venir, tous les outils à la disposition du Département seront mis en œuvre pour que s'exprime le plus largement possible l'ensemble des citoyens et acteurs économiques et associatifs du territoire.</p>
131	Je suis favorable au contournement de LESPARRÉ. Afin de désengorger le centre ville et limité le nombre de camion dans celui-ci. Mais aussi afin de réduire les temps de trajet des habitants du nord médoc en direction de BORDEAUX.	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC, la diminution de nuisances liées au trafic (bruit, pollution, congestion, sécurité...) pour les riverains de la RD 1215 et le désenclavement du Nord Médoc font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
132	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan	*Pas de commentaire particulier*
133	x	*Pas de commentaire particulier*
134	Madame la Garante de la concertation, Le Département, Je développe mes remarques suivi d'un avis dans une lettre adressée par courrier à vos services. Une question cependant, je souhaiterais avoir connaissance des études de 2010/2011 liées à la programmation du projet de contournement prévu à l'Ouest de Lesparre, par la Variante 2, que le Département a retenue en 2018, ou privilégiée dans ses conclusions rendues publiques. En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma demande, Veuillez recevoir, Madame, messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.	<p>Pas de réponse à cette contribution</p> <p>Réponse faite au courrier</p>
135	Je vous ai déjà envoyé hier ce qui suit : Bonjour, Je vous envoie par lettre recommandée, le 21 Décembre 2018, un DOCUMENT composé de 12 PAGES, dans le cadre de la concertation ouverte du 19 Novembre au 21 Décembre 2018, pour le contournement de LESPARRÉ. Je déplore que vous n'ayez pas ouvert une possibilité d'envoi de fichiers, car j'aurai pu y ajouter d'autres éléments. Le travail, permettant de mieux appréhender mes remarques a été effectué sur Google Earth Pro Un fichier (KML) contenant tous les tracés, icônes (et les informations qu'elles permettent de visualiser en mode dynamique, avec zooms) est disponible sur demande à cette adresse : xxx Cordialement, Ce 21 Décembre 2018, avant l'expédition, j'y ai ajouté 2 pages: Le DECLIN d'une ZONE Nature: LA MAILLARDE Toutes mes excuses, Cordialement,	<p>Pas de réponse à cette contribution</p> <p>Réponse faite au courrier</p>
136	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan.	*Pas de commentaire particulier*

137	<p>Point positif d'un contournement de Lesparre : gagner quelques minutes en été. Points négatifs : destruction de kilomètres carrés de nature, nuisances (bruits, pollution) dans une zone sensible (chasses, cours d'eaux, forêts...), expropriations, gaspillage de dizaines de millions d'euros (voire plus), mort du centre-ville de Lesparre qui est déjà agonisant, et j'en oublie. Donc au moment où le PNR du Médoc se met en place ce projet de contournement me paraît aussi aberrant que stupide.</p>	<p>Tout d'abord, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC fait effectivement partie des objectifs principaux du projet.</p> <p>Par ailleurs, le projet n'a pas vocation à détruire l'environnement. Les études sont menées dans un souci constant d'éviter les impacts sur la biodiversité. Les impacts qui ne peuvent pas être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>De même, l'ensemble des impacts du projet sur l'habitat proche fera l'objet d'une évaluation précise et de mesures d'accompagnement.</p> <p>Ces points sont abordés dans le bilan de la concertation chapitres 7.2 et 7.3. Le détail des impacts identifiés et des mesures associées sera présenté dans le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique à venir.</p> <p>Concernant le montant du projet, le dossier d'enquête préalable, fera également l'évaluation exhaustive et objective des avantages et des inconvénients permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet, et permettant de calculer le taux de rentabilité de l'investissement.</p> <p>Enfin, la réalisation d'un contournement est susceptible de présenter un atout pour le centre ville contourné. Dans le cadre de la poursuite du projet, un travail spécifique sera conduit sur les enjeux liés à l'activité commerciale des centres ville de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC, en lien étroit avec les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de dégager des actions permettant de tirer un maximum avantage du contournement pour la qualité de vie et le dynamisme du centre ville.</p>
138	Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan	*Pas de commentaire particulier*
139	<p>Bonjour, Voici ma position concernant le contournement</p> <p>Tous les chemins doivent mener à Lesparre et non pas pour en faire une ville dortoir avec des pousses-caddies dans les temples de la consommation.</p> <p>Je suis contre ce projet de contournement et ses tracés 1, 2 et 2 SUD proposés, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement des nuisances subies par les riverains de la 1215 (peu nombreux et peu présents à la réunion publique : 1 seul) sur d'autres habitants ; -artificialisation des sols (rappel 65 000 hectares/an en France) déjà presque 10% à Lesparre -destruction du milieu naturel (vos documents en attestent) -destruction des emplois dans les commerces le long de la 1215 existante, alors que de nouveaux commerces ont ouvert le long de cette voie ; -Pseudo concertation (devenue « enquête publique » au cours de la concertation publique du 23/11/18 selon vos propres propos) alors que tout est déjà bouclé ... <p>En ce qui concerne les rares bouchons, un des points de congestion est occasionné par le feu tricolore à LESPARRÉ, il suffit de le supprimer. Pour les poids lourds, il faut les dévier bien en amont par exemple à la Cardine pour Hourtin et Vendays pour l'ouest, à Cissac vers l'est, en mettant les routes au bon gabarit.</p> <p>Par ailleurs, les phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents ont- ils été pris en compte ? (Rappel 1999 vent de 200km/h, chutes d'arbres, possibilités d'inondation, incendies...)</p> <p>Si vous voulez agir pour la population, remettez en états les routes existantes qui en ont bien besoin, c'est l'intérêt général et non pas ce contournement trop destructeur dans de nombreux critères.</p> <p>Cordialement</p>	<p>Le projet n'a pas vocation à détruire l'environnement. Les études sont menées dans un souci constant d'éviter les impacts sur la biodiversité. Les impacts qui ne peuvent pas être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>De même, l'ensemble des impacts du projet sur l'habitat proche fera l'objet d'une évaluation précise et de mesures d'accompagnement.</p> <p>Le détail des impacts identifiés et des mesures associées sera présenté dans le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique à venir.</p> <p>Ces points sont abordés dans le bilan de la concertation chapitres 7.2 et 7.3.</p> <p>D'autre part, en éloignant une partie du trafic de transit et du trafic poids lourds, la réalisation d'un contournement est susceptible de présenter un atout pour le centre ville contourné. Dans le cadre de la poursuite du projet, un travail spécifique sera conduit sur les enjeux liés à l'activité commerciale des centres ville de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC, en lien étroit avec les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de dégager des actions permettant de tirer un maximum avantage du contournement pour la qualité de vie et le dynamisme du centre ville.</p> <p>Ce point est également abordé dans le bilan de la concertation, chapitre 7.4.</p> <p>Enfin, une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations sera intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p>

140	<p>Le contournement envisagé semble servir l'intérêt de quelques commerces spécifiques de la zone d'activité, mettant en péril le peu de commerces de proximité restants au centre ville. Les estivants ne sont pas à 8 minutes près au cours de vacances afin de traverser cette petite ville.</p> <p>Le PNR du Médoc est en cours d'élaboration : ce type d'ouvrage routier est en contradiction avec les objectifs du parc par la destruction de divers espaces forestiers, zones humides et autres espaces non urbanisés qui font aussi la qualité de vie recherchée par les touristes. Le coût de l'infrastructure, sur financements publics, ne bénéficiera qu'à quelques personnes, et le coût environnemental sera préjudiciable au plus grand nombre.</p> <p>Je suis contre, comme vous l'avez lu, ce projet de contournement.</p>	<p>En premier lieu, en éloignant une partie du trafic de transit et du trafic poids lourds, la réalisation d'un contournement est susceptible de présenter un atout pour le centre ville contourné. Dans le cadre de la poursuite du projet, un travail spécifique sera conduit sur les enjeux liés à l'activité commerciale des centres ville de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC, en lien étroit avec les élus et les acteurs économiques du territoire, afin de dégager des actions permettant de tirer un maximum d'avantage du contournement pour la qualité de vie et le dynamisme du centre ville.</p> <p>De même, le projet de contournement n'a pas vocation à détruire l'environnement. Les études sont menées dans un souci constant d'éviter les impacts sur la biodiversité. Les impacts qui ne peuvent pas être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>Le détail des impacts identifiés et des mesures associées sera présenté dans le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique à venir.</p> <p>Le parc Naturel Régional du Médoc sera étroitement associé à la définition du projet.</p> <p>Ce dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet fera également l'évaluation exhaustive et objective des avantages et des inconvénients permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet, et permettant de calculer le taux de rentabilité de l'investissement.</p> <p>L'ensemble de ces thématiques sont abordées dans le bilan de la concertation chapitres 7.1, 7.3 et 7.4.</p>
141	<p>NON AU CONTOURNEMENT DE LESPARRÉ !!! Pour toutes les raisons évoquées dans mon courrier 1A15826802271 adressé à la direction des infrastructures du département. J'ai proposé en substance des solutions alternatives qui permettraient d'éviter ce désastre écologique économique et humain qu'un tel projet engendrerait. Dans l'attente de se rencontrer recevez Madame la Garante mes sincères salutations.</p>	<p>Pas de réponse à cette contribution</p> <p>Réponse faite au courrier</p>
142	<p>Je suis favorable au contournement de Lesparre et Gaillan. Quand l'été arrive, il y a beaucoup de bouchons dans Lesparre et on perd du temps juste pour traverser la commune. Le contournement permettrait aussi de désenclaver le Médoc tout en offrant de nouveaux emplois aux riverains.</p>	<p>Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN-EN-MÉDOC et le désenclavement du Nord Médoc font effectivement partie des objectifs principaux du projet.</p>
143	<p>Je suis contre ce projet car je n'en vois pas la nécessité alors que s'impose une amélioration du réseau existant. De plus les transports en commun (autobus, train) ne sont pas assez nombreux et c'est certainement l'avenir Pourquoi détruire la nature pour faire des routes désertes ? C'est à mon sens un projet décalé qui allait de pair avec l'évolution de la société il y a 50 ans. Trop de sites naturels ont été détruits IL FAUT REAGIR !!!</p>	<p>En premier lieu, une solution portant sur un réaménagement seul de la RD 1215 dans les traversées d'agglomérations de LESPARRÉ-MÉDOC et GAILLAN EN MÉDOC sera effectivement intégrée aux études à venir et fera l'objet d'une évaluation comparative avec le scénario de contournement.</p> <p>Cette solution pourra le cas échéant intégrer une réorganisation des circulations et des améliorations du réseau routier existant.</p> <p>Concernant le transport collectif, il existe actuellement une offre sur le territoire, 1 ligne TER entre BORDEAUX et LEVERDON-SUR-MER, et 4 lignes de cars interurbains. La Région Nouvelle-Aquitaine, en charge des transports collectifs, sera consultée dans le cadre des études à venir sur l'efficacité de cette offre et ses opportunités d'amélioration.</p> <p>Enfin, le projet n'a pas vocation à détruire l'environnement. Les études sont menées dans un souci constant d'éviter les impacts sur la biodiversité. Les impacts qui ne peuvent pas être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>Le détail des impacts identifiés et des mesures associées sera présenté dans le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique à venir.</p> <p>Ces points sont abordés dans le bilan de la concertation chapitres 7.1 et 7.4.</p>
144	<p>Je suis contre ce contournement de LESPARRÉ qui démolit trop la faune et la flore du Médoc. Nous, citoyens responsables devons éviter de faire du grand n'importe quoi, pensons à l'avenir que nous préparons à nos enfants !!!</p>	<p>Concernant l'avis formulé dans votre contribution, le projet n'a pas vocation à détruire l'environnement. Les études sont menées dans un souci constant d'éviter les impacts sur la biodiversité. Les impacts qui ne peuvent pas être évités doivent être réduits au maximum puis en dernier lieu compensés afin que le projet présente un bilan neutre voire positif vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>Des éléments de réponse sont apportés sur ce point dans le bilan de la concertation chapitre 7.3.</p>

145	Je suis favorable au contournement de Lesparre Médoc. Impossible d'entre correctement ma ville d'habitation , les - et les espaces sont refusés	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC fait effectivement partie des objectifs principaux du projet.
146	Contournement impératif pour permettre aux populations du nord médoc de se déplacer en toute sécurité, sur des routes propres, larges et désencombrées.	Concernant l'avis formulé dans votre contribution, l'amélioration des conditions de circulation dans les traversées de LESPARRE-MEDOC et GAILLAN-EN-MEDOC et le désenclavement du Nord Médoc font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
147	Madame La garante de la concertation, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde, Monsieur RENARD, Vice Président, Monsieur BRUNET, Directeur Adjoint, Pôle Programmation, Direction des Infrastructures routières, Le Collectif de Défense de notre Environnement MEDOC vous informe avoir à votre disposition une pétition de signataires positionnés contre le Projet de Contournement de Lesparre-Médoc et Gaillan-en-Medoc. Une pétition papier présente plus de 700 signatures, et une pétition en ligne comporte plus de 350 signatures. En vous remerciant pour votre compréhension, Recevez nos cordiales salutations, C.D.E MEDOC	Pas de réponse à cette contribution Réponse faite au courrier
148	non au contournement trafic en baisse la variante 2 coupe tous les villages et les commerces?	*Pas de commentaire particulier*
149	non au contournement pour 1 mois dans l'année 14-7 au 15-08 pour les commerces puissent vivre et la nature nous détruisons plus	*Pas de commentaire particulier*
150	Au regard du plan et de son échelle, j'ai pu constater que vers sa sortie sur la commune de Queyrac, la déviation passe à moins de 100 m de la maison de M, et Mme xxx située xxx, il conviendrait de déplacer cette sortie vers le sud à minimum 200m de cette habitation soit 250m environ du début du chemin de Bouleyre, La route de Marquis devrait être coupée à partir du lieux dit "Les Carrières" cela obligera les personnes vivants dans les 15 habitations situées prées de la déviation, à passer par le sud de Queyrac, route de Salignan, puis la route de Pey de haut (située dans la commune limitrophe) et enfin emprunter la route de Gartibillan pour accéder à la voie communale 30 pour se rendre dans le bourg, je prend l'exemple de m, xxx domicilié xxx, qui devrait faire un détour de plus de 5 km pour aller acheter son pain tous les jours et cela quelques soit la commune ou il serait aller. Je demande avec l'ensemble des riverains de ce secteur une voie de désenclavement parallèle à la déviation allant jusqu'au rond point prévu sur la voie communale 30 soit 500m Ce rond point très bien située sur la voie communale 30 entrainera une augmentation de la fréquentation de cette route par les automobilistes résidant à Vendays Montalivet et également la population touristique se rendant sur les plages de cette commune, cette route actuellement très étroite ne sera plus adaptée à ce nouveau flux d'automobilistes, il conviendrait donc de la prendre en compte lors de l'étude de cette déviation, le maire	Dans le cadre de la poursuite des études, les possibilités de décaler le carrefour giratoire de raccordement à la RD 1215 coté Nord seront examinées attentivement. La réalisation d'une voie latérale de désenclavement reliant la route des Marquis à la Route de VENDAYS-MONTALIVET est intégrée au projet dans les variantes 2 et 2 SUD.
151	Nous habitons xxx sur le projet et nous avons constaté que le rond point d'accès à la nouvelle déviation est situé face au chemin de Polena et donc à moins de 100 m de notre habitation, le carrefour du chemin de Polen étant fermé (accès à la 1215) depuis plusieurs années , il conviendrait de situer ce rond point plus bas afin de l'éloigner de notre habitation d'au moins 250 m, d'autant plus qu'en dessous de notre habitation coté sud ne se trouvent que des prairies, cette modification n'imposera donc personne, nous restons favorable à ce projet a condition que celui-ci tienne compte de notre demande,	Concernant la remarque formulée dans votre contribution, les possibilités de décaler le carrefour giratoire de raccordement à la RD 1215 coté Nord seront examinées attentivement dans le cadre de la poursuite des études.
152	Nous habitons xxx et nous sommes favorables à ce projet a condition que vous la déplacer d'au moins 250 m de l'habitation de xxx, Surtout que après 250 m ce ne sont que des terres en friche	Concernant la remarque formulée dans votre contribution, les possibilités de décaler le carrefour giratoire de raccordement à la RD 1215 coté Nord seront examinées attentivement dans le cadre de la poursuite des études.
153	Habitante de Queyrac, je pense que cette déviation permettrait une meilleure circulation en désengorgeant le centre de Lesparre pendant la période touristique	*Pas de commentaire particulier*

154	Très favorable à cette déviation qui va permettre de dynamiser le développement économique et touristique du Nord Médoc mais aussi de diminuer la pollution pour les habitants du centre bourg de Lesparre, un plus pour les jeunes enfants qui utilisent les trottoirs le long de la RD1215, un plus pour les habitants de Queyrac qui pourront se rendre à Lesparre et traverser Gaillan de façon fluide et éviter Camions et trafic qui seront déviés sur la nouvelle route. Ceci facilitera aussi la sortie des queyracais au carrefour de Lescapon, ils pourront accéder à la 1215, et à Gaillan*Lesparre, dans de meilleurs conditions	la diminution de nuisances liées au trafic (bruit, pollution, congestion, sécurité...), l'amélioration des conditions de circulation dans la traversée de LESPARRÉ-MEDOC et les opportunités d'accompagnement du développement économique du territoire font effectivement partie des objectifs principaux du projet.
155	le conseil municipal de la commune de Queyrac, a, à l'unanimité des membres présents et représentés, donné un avis favorable à la déviation de Lesparre	*Pas de commentaire particulier*
156	Non au contournement	*Pas de commentaire particulier*
157	Contribution par courrier n°157 – CDE MEDOC	Réponse contribution n°157 – CDE MEDOC
158	Contribution par courrier n°158	Réponse contribution n°158
159	Contribution par courrier n°159	Réponse contribution n°159
160	Contribution par courrier n°160	Réponse contribution n°160
161	Contribution par courrier n°161	Réponse contribution n°161
162	Contribution par courrier n°162	Réponse contribution n°162
163	Contribution par courrier n°163 – VIVE LA FORET	Réponse contribution n°163 – VIVE LA FORET
164	x	*Pas de commentaire particulier*
165	Le projet de contournement de Lesparre représente un coût très significatif, pour un gain modeste et un impact environnemental certain. Il faut y renoncer.	Concernant la remarque formulée dans votre contribution, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet à venir, fera l'évaluation exhaustive et objective des avantages et des inconvénients permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet.
166	Non à un projet dévastateur pour l'environnement et qui, de plus, gaspillerait l'argent public.	Concernant la remarque formulée dans votre contribution, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet à venir, fera l'évaluation exhaustive et objective des avantages et des inconvénients permettant de juger de l'utilité publique ou non du projet et permettra de calculer le taux de rentabilité de l'investissement.